MÉMOIRES
POUR SERVIR
À L'HISTOIRE
DE LA MAISON
DE
BRANDEBOURG.

D'APRÈS L'ORIGINAL.

TOME TROISIEME.



À BERLIN,
CHEZ CHRETIEN FREDERIC VOSS.
MDCCLXVII.

MÉMOIRES
DE
BRANDEBOURG.

TOME III.

DE

LA SUPERSTITION

ET DE

LA RELIGION.

JE divise en trois parties ce morceau, qui concerne la Religion & la Superstition; & je présenterai, pour plus de clarté & d'ordre, la Religion sous le Paganisme, sous le Papisme & sous la Réforme.

ARTICLE PREMIER.

DE LA RELIGION SOUS LE PAGANISME.

LE Brandebourg a suivi les cultes différens des divers Peuples qui l'ont habité: les Teutons, qui furent ses plus anciens habitans, adoroient un Dieu nommé Tuiston; César dit que c'est le Dis-pater engendré par la Terre, & qui avoit lui-même un fils nommé Man.

Le culte que les Germains rendoient à leurs Dieux, étoit proportionné à leurs mœurs ſimples, mais ſauvages & groſſieres ; ils s'aſſembloient dans des bois ſacrés, chantoient des hymnes à l'honneur de leurs Idoles, & leur ſacrifioient même des victimes humaines.

Il n'y avoit point de contrée qui n'eût ſon Dieu particulier: les Vandales en avoient un nommé Triglaf. On en trouva encore un au Harlungerberg auprès de Brandebourg: il étoit repréſenté avec trois têtes, ce qui marquoit * qu'il régnoit au Ciel, ſur la Terre & dans les Enfers: c'étoit apparemment la Trinité du Paganiſme. Tacite rapporte que les Germains avoient un certain nombre de Chevaux blancs, qu'ils croyoient être inſtruits des myſteres de leurs Dieux; & qu'on nourriſſoit pour la Déeſſe Trigla un Cheval noir, qui paſſoit pour l'interprete de ſes volontés: ** ces Peuples adoroient auſſi des Serpens, & l'on puniſſoit de mort ceux qui en tuoient.

* Valentin Lichſtædt.

** Alaüs Arentzil.

Dans le cinquieme fiécle les Vandales abandonnerent leur Patrie pour inonder la France, l'Efpagne & même l'Afrique: * les Saxons, qui revenoient alors d'Angleterre, firent une defcente à l'embouchure de l'Elbe, & prirent poffeffion de ces contrées entre l'Elbe, la Sprée & l'Oder, que les naturels du pays avoient abandonnées; leurs Dieux & leur Religion pafferent avec eux dans le Brandebourg. La principale de leurs Idoles s'appelloit Irmanfæule, ce qui fignifie colonne d'Irman: les favans Etymologiftes d'Allemagne n'ont pas manqué de faire dériver le nom d'Irman, de Hermes qui eft le même que le Mercure des Grecs & des Egyptiens.

Il eft connu à tous ceux qui font verfés dans la littérature Allemande, que c'eft une fantaifie générale parmi leurs Savans, de trouver des rapports entre les Divinités de la Germanie & celles des Egyptiens, des Grecs & des Romains.

Il n'eft malheureufement que trop vrai, que l'erreur & la fuperftition femblent être le partage de l'hu-

* Orofe & Grégoire de Tours.

manité: tous les Peuples ont eu la même pente pour l'idolatrie: & comme ils ont tous à peu près les mêmes paſſions, les effets n'ont pas manqué d'y répondre. La crainte donna le jour à la crédulité, & l'amour-propre intéreſſa bientôt le Ciel au deſtin des hommes: de-là naquirent tous ces cultes différens, qui n'étoient à proprement parler que des ſoumiſſions modifiées en cent façons extravagantes, pour appaiſer la colere céleſte, dont on redoutoit les effets. La raiſon humaine, altérée & abrutie par la terreur que toutes ſortes de grandes calamités lui inſpiroient, ne ſavoit à qui ſe prendre pour ſe raſſûrer contre ſes craintes: & comme les malades ont recours à tous les remedes pour eſſayer s'ils n'en trouveront point un qui les guériſſe, le genre humain ſuppoſa, dans ſon aveuglement, une eſſence divine & une vertu ſecourable dans tous les objets de la Nature: depuis les plus ſublimes juſqu'aux plus abjects, tout fut adoré; l'encens fuma pour des champignons; le crocodile eut des autels; les ſtatues des grands hommes, qui les premiers avoient gouverné

des nations, eurent des temples & des facrificateurs: & dans les temps où des afflictions générales défoloient un pays, la fuperftition redoubloit.

Les favans Allemans ont raifon de dire en ce fens, que la fuperftition eft la même chez toutes les Nations: mais quoiqu'elle foit en général une fuite de la crédulité, elle fe manifefte cependant fous des nuances variées à l'infini, & proportionnées au génie des Nations. J'aurois peine à me perfuader que les fables ingénieufes des Grecs, Minerve, Venus & Apollon, euffent été connues dans ce pays du tems du Paganifme: mais nos profonds étymologiftes ne s'embarraffent pas des vraiffemblances; il croyent ennoblir leur mythologie, en donnant à leurs Dieux des origines Grecques ou Romaines; comme fi le nom de ces Peuples pouvoit rendre l'idolatrie plus refpectable, & que l'extravagance des Grecs valût mieux que celle des Allemans.

Irmansæule n'étoit pas le feul Dieu des Saxons: on trouva fous une de leurs Idoles l'infcription fuivante: Je fus autrefois le Duc des Saxons,

J'EN SUIS DEVENU LE DIEU. Angelus ſoutient, qu'ils adoroient le Soleil ſous la forme d'une tête radieuſe, & que cette Idole donna ſon nom à la Ville de Sonnenbourg, où elle étoit placée. Le même Auteur prétend qu'ils adoroient de même Venus repréſentée à deminue, ayant la mamelle gauche percée par une fleche, & trois Graces plus petites qu'elle, qui l'entouroient; ces Peuples la nommoient Magda, ce qui veut dire fille, & Angelus aſſûre qu'elle donna ſon nom à Magdebourg où elle avoit ſes Autels; * on voyoit encore des ruines de ſon Temple dans cette Ville avant que Tilli l'eût ſaccagée. Ce qui paroît de plus remarquable dans le culte que les Saxons rendoient à cette Divinité, étoient les Jeux qu'ils célébroient en ſon honneur. Ils conſiſtoient en des Tournois que faiſoient tous les jeunesgens des Bourgades voiſines; ils dépoſoient une ſomme d'argent entre les mains des Juges, pour doter une jeune fille, qui étoit donnée en mariage, comme le prix dû à celui qui l'avoit emporté à la Joûte:

* Annales de Magdebourg.

les Annales de Magdebourg témoignent que ces Jeux ſe célébroient encore, comme des reſtes du Paganiſme, l'année 1279. & l'année 1387.

Le Luxe s'introduiſit dans la Religion, lorsque les richeſſes augmenterent. Anciennement les Peuples tenoient, qu'il n'étoit pas convenable de placer leurs Dieux dans des Temples bâtis de mains d'hommes, & ils les adoroient dans leurs Bois ſacrés: mais à meſure que les mœurs s'adoucirent, leurs Dieux vinrent habiter les Villes. * Cependant l'ancien uſage ne fut pas entierement aboli; car on trouve que Charlemagne défendit aux Saxons d'adorer des chênes & de les arroſer du ſang des victimes.

Les Prêtres ** de ces temps étoient plus artificieux & plus fourbes que le Peuple: outre leur ſacerdoce, ils exerçoient une triple Charlatanerie; ils fabriquoient des Oracles, & ſe mêloient de l'Aſtrologie & de la Medecine. Il ne falloit pas tant de ruſes, pour abuſer ce

* Linderbrock.

** Freinshemius & Schmidt.

Peuple imbécille & grossier: aussi fut-il bien difficile de détruire une Religion ancrée par tant de Superstitions dans les esprits. Toute l'Allemagne étoit encore attachée au culte des Idoles, quand Charlemagne & après lui Henri l'Oiseleur entreprirent de convertir ces Peuples: après bien des efforts inutiles, ils n'y réussirent qu'en noyant l'Idolatrie dans des torrens de sang humain, qu'ils verserent.

ARTICLE SECOND.

CONVERSION DES PEUPLES AU CHRISTIANISME, ET DE L'ETAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS LE BRANDEBOURG.

La folie de tous les Peuples est d'illustrer la noblesse de leurs loix, de leurs coutumes & de leur Religion, par l'antiquité de leur origine. Les Allemans, non-contens d'avoir dérobé leurs Dieux aux Grecs,

ont encore voulu paſſer pour auſſi vieux Chrétiens que les autres Nations de l'Europe: ils ont trouvé dans St. Jérôme je ne ſai quel paſſage qui dit, à ce que Staphonius & Smitius prétendent, que l'Apôtre Thomas vint prêcher l'Evangile au nord de l'Allemagne; il n'y prêcha donc que l'Incrédulité, car le Peuple demeura Païen bien longtems après lui.

QUOI qu'on diſe, il ne ſe trouve aucune trace du Chriſtianiſme dans le Brandebourg que du temps de Charlemagne: * cet Empereur, après avoir remporté différentes Victoires ſur les Saxons & les Brandebourgeois, vint établir ſon camp à Wolmerſtadt ** auprès de Magdebourg, & il n'accorda la paix à ces Provinces qu'il avoit ſubjuguées, qu'à condition qu'elles embraſſeroient le Chriſtianiſme. L'impuiſſance de réſiſter à un Ennemi auſſi redoutable, & la crainte des menaces, conduiſirent ces Peuples au Batême, qui leur fut adminiſtré dans le camp de l'Empereur: mais la ſécu-

* Dans le VIII. Siecle.

** Henri Meibomius.

rité les ramena tous à l'Idolatrie, dès que l'Empereur fe fut éloigné avec fon armée, de leur voifinage.

927. L'Empereur Henri l'Oifeleur triompha enfuite, à l'exemple de Charlemagne, des habitans des bords de l'Elbe & de l'Oder; & après bien du fang répandu, ces Peuples furent fubjugués & convertis. Les chrétiens détruifirent par zele les idoles du Paganifme, de forte qu'il ne nous en eft prefque refté aucun veftige. Les niches de ces idoles vacantes furent remplies de Saints de toute efpece; & de nouvelles erreurs fuccéderent aux anciennes.

Environ * l'année 939. l'Empereur Othon I. fonda les Evêchés de Brandebourg & de Havelberg: il crut apparemment oppofer par ce moyen une digue au débordement de l'idolatrie, à laquelle ces peuples étoient enclins; comme les Princes bâtiffent des Citadelles dans des Villes nouvellement conquifes, pour réprimer l'indocilité & la mutinerie de leurs habitans.

* Angelus.

Le Brandebourg, une fois converti au chriſtianiſme, tomba bientôt dans l'excès du faux zele; il ſe rendit à la fois tributaire du Pape, de l'Empereur & du Marckgrave qui le gouvernoit. Le peuple ne tarda pas à ſe repentir de ſa ſottiſe: il regretta ſes idoles, qui étoient des objets palpables de ſon culte, & qui lui étoient bien moins onéreuſes que les tributs qu'il payoit tous les ans au Pape qu'il ne voyoit jamais. L'amour de la liberté, la force d'un ancien préjugé, l'avantage de ſon intérêt, tout le ramena à ſes faux Dieux. Miſtevoïus Roi des Vandales ſe mit à la tête du parti du Paganiſme renaiſſant, & il rétablit l'ancien culte, après avoir chaſſé le Marckgrave Thierri de Brandebourg. Ce furent encore des guerriers, qui pour la troiſieme fois rétablirent le chriſtianiſme dans le Brandebourg: la Religion Catholique triomphante y parut alors ſans contrainte, & entraîna après elle les plus grands ſcandales. Les Evêques étoient ignorans, cruels, ambitieux, & de plus guerriers; ils porterent les armes en perſonne contre les Marckgraves & con-

tre d'autres Voiſins, pillant, ravageant, brûlant les contrées, & s'arrogeant (malgré une vie auſſi ſouillée de crimes) un pouvoir abſolu ſur les conſciences.

Ces déſordres étoient ſi communs dans ces temps, que l'hiſtoire en fourmille d'exemples; je me contenterai d'en rapporter deux ſeulement: * en 1278. l'Archevêque Gunther de Magdebourg fit la guerre à l'Electeur Othon ſurnommé le Sagittaire, le fit priſonnier, & l'obligea de ſe rançonner moyennant une ſomme de ſept mille marcs d'argent. En 1391. l'Archevêque Albert, qui étoit toujours armé, ſe ſaiſit du Sieur de Bredow, qui étoit Gouverneur-Général de la Marche, prit la Ville de Rathenau, & pénétra le long de la Havel, le flambeau dans une main, & l'épée dans l'autre, & déſola ainſi tout le pays.

L'ignorance craſſe où vivoient ces peuples pendant le treizieme ſiécle, étoit un terrein où la ſuperſtition devoit fructifier: auſſi ne manqua-t-on pas

* Lockelius.

de miracles, ni d'aucune ſupercherie capable d'affermir l'autorité des Prêtres.

Lockelius raconte gravement, que le Prince Othon ayant été excommunié par l'Archevêque de Magdebourg pour des raiſons frivoles, ſe moqua des cenſures de l'Egliſe; mais qu'il fut bien attrapé à ſon tour, lorsqu'il vit que des Chiens affamés ne vouloient point manger des viandes de ſa table; & il rentra en lui-même. Ces Chiens étoient ſans doute orthodoxes; malheuteuſement l'eſpece en eſt perdue.

Les Vierges miraculeuſes, les images ſecourables & les reliques des Saints avoient alors une vertu toute ſinguliere. * Le ſang de Bélitz entr'autres étoit fort renommé; voici ce que c'étoit. Une Cabaretiere de cette Ville vola une hoſtie conſacrée, & l'enterra ſous un tonneau dans ſa cave, pour avoir meilleur débit de ſa biere; elle en eut des remords, car les Cabaretieres ont la conſcience délicate; elle dénonça ſon crime au curé, qui vint en proceſſion avec tout ſon attirail ſa-

* 1249. Annales du Brandebourg.

cerdotal pour déterrer l'hoſtie; en enfonçant la pelle en terre, on vit bouillonner du ſang, & tout le monde cria au miracle. L'impoſture étoit trop groſſiere, & l'on ſut que c'étoit du ſang de bœuf que la Cabaretiere y avoit verſé. Ces miracles ne laiſſoient pas que de faire impreſſion ſur l'eſprit des peuples, mais ce n'en étoit pas aſſez: * la Cour de Rome, toujours attentive à étendre ſa domination à l'ombre des autels, ne négligeoit aucun des moyens qui pouvoient l'y conduire. Dans le XIII. ſiécle ſe formerent la plûpart des ordres religieux; le Pape en établit en Allemagne & dans le Brandebourg le plus qu'il put, ſous prétexte d'affermir par-là les eſprits dans le chriſtianiſme. Les Miſanthropes, les Fainéans, les Pareſſeux & toutes ſortes de gens qui s'étoient deshonorés dans le monde, ſe réfugierent dans ces aſiles ſacrés; ils appauvrirent l'Etat de Sujets, en ſe ſéqueſtrant de la ſociété, & en renonçant à la bénédiction que Dieu donna à nos premiers parens; ils furent à la charge des Citoyens, ne

* 1270.

se nourrissant que d'aumônes, ou faisant des acquisitions illicites; & quoique ces établissemens fussent également contraires aux loix de la société & de la politique, le Pape les introduisit dans toute l'Europe, & parvint sans opposition à lever une puissante armée de Prêtres aux dépens de tous les Princes, & d'entretenir de grosses Garnisons dans des pays sur lesquels il n'avoit aucune souveraineté: mais dans ces temps les Peuples étoient abrutis, les Princes foibles, & la Religion triomphante.

QUAND une fois le Christianisme eut poussé de profondes racines, il produisit des Fanatiques de toute espece: * la peste ravagea le Brandebourg en 1351. & c'en fut assez pour faire extravaguer la superstition. Pour appaiser la colere céleste, on batisa des Juifs par force, on en brûla d'autres, on fit des processions, des vœux aux images miraculeuses; & l'imagination, échauffée par tant d'inventions folles ou bisarres, enfanta enfin l'ordre des Flagellans. C'étoient des chré-

* Cramer, Baronius, Lockelius.

tiens mélancoliques & atrabilaires, qui ſe fouettoient avec des verges d'archal dans les proceſſions publiques; cependant le Pape eut horreur de ces macérations monſtrueuſes, & réprouva l'ordre & ſes abus.

On tourna la dévotion du public ſur des objets plus doux: le Pape Jean XXII. établit des Bureaux d'indulgences dans le Brandebourg; les Auguſtins trafiquoient de ces indulgences, & en envoyoient le produit à Rome. Les miracles devinrent à la fin ſi fréquens, * que les auteurs rapportent qu'il tomba l'année 1500. une pluie de Croix rouges & blanches ſur tous les paſſans; on trouva même de ces Croix dans le pain, ce qui fut regardé comme le préſage d'un grand malheur.

Le ſiécle que Leon X. illuſtra en Italie, y reſſuſcitant les Beaux-Arts & les Sciences enſevelies depuis longtemps ſous l'ignorance & le mauvais goût; ce ſiécle, dis-je, n'étoit point auſſi célebre pour les Ultramontains: l'Allemagne étoit encore plongée dans

** Lockelius, Annales de Brandebourg.

l'ignorance la plus groſſiere, & elle languiſſoit ſous un Gouvernement tout barbare: point de mœurs; aucunes connoiſſances: & la raiſon humaine, privée des lumieres de la Philoſophie, demeuroit abrutie dans ſa ſtupidité: le Clergé & le Peuple, dans le même cas ſur ces articles, n'avoient aucun reproche à ſe faire.

Dans ce temps où les Prêtres abuſoient ſi groſſierement de la crédulité des hommes, où ils ſe ſervoient de la Religion pour s'enrichir, où les Eccléſiaſtiques menoient la vie la plus ſcandaleuſe, un ſimple Moine entreprit de réformer tant d'abus; il rendit aux hommes par ſon exemple, l'uſage de la raiſon qui leur avoit été interdit pendant tant de ſiécles; & l'eſprit humain, enhardi par le recouvrement de ſa liberté, étendit de tous côtés la ſphere de ſes connoiſſances.

ARTICLE TROISIEME.

DE LA RELIGION SOUS LA REFORME.

Je ne confidérerai point l'ouvrage de la Réforme du côté de la Théologie & de l'Hiftoire; les dogmes de cette Religion & les événemens qu'elle fit naître, font fi connus, que ce n'eft pas la peine de les répéter: une révolution fi grande & fi finguliere, qui changea presque tout le Syftème de l'Europe, mérite d'être examinée avec des yeux philofophiques.

La Religion Catholique, qui s'étoit élevée fur la ruine de celle des Juifs & des Païens, fubfiftoit depuis quinze fiécles; humble & douce fous les perfécutions: mais fiere après fon établiffement, elle perfécuta à fon tour. Tous les Chrétiens étoient foumis au Pape, qu'ils croyoient infaillible, ce qui rendoit fon pouvoir plus étendu que celui du Souverain le plus defpotique. Un miférable Moine s'éleva contre une

puissance si solidement établie; & la moitié de l'Europe secoua le joug de Rome.

Toutes les raisons qui contribuerent à ce changement extraordinaire, subsistant longtemps avant qu'il vînt à éclorre, préparoient d'avance les esprits à ce dénoûment. La Religion Chrétienne étoit si dégénérée, qu'on n'y reconnoissoit plus les caracteres de son institution. Rien ne surpassoit dans son origine la sainteté de sa Morale: mais la pente du cœur humain à la corruption en pervertit bientôt l'usage. Ainsi les sources les plus pures du bien sont devenues des principes de toutes sortes de maux pour les hommes: cette Religion, qui enseignoit l'humilité, la charité & la patience, s'établit par le fer & par le feu; les Prêtres des Autels, dont la sainteté & la pauvreté devoient être le partage, menerent une vie scandaleuse; ils acquirent des richesses; ils devinrent ambitieux; quelques-uns furent des Princes puissans: le Pape, qui originairement relevoit des Empereurs, s'arrogea le pouvoir de les faire & de les déposer; il

fulmina des excommunications; il mit des Royaumes en interdit; & il outra ſi prodigieuſement les choſes, que de quelque maniere que ce fût, il falloit à la fin, que le monde ſe révoltât contre tant d'abus.

La Religion changea ainſi que les Mœurs: elle perdit de ſiécle en ſiécle ſa ſimplicité naturelle; & à force de fard, elle devint méconnoiſſable. Tout ce qu'on y ajoûta n'étoit que l'ouvrage des hommes: il devoit périr comme eux. Au Concile de * Nicée, la Divinité ** du Fils fut déclarée égale à celle du Pere; & le Saint-Eſprit, annexé à ces deux Perſonnes, forma la Trinité. On défendit aux Prêtres de ſe marier par les Ordonnances d'un Concile de Tolede; *** cependant ils ne ſe ſoumirent à la volonté de l'Egliſe que dans le XIII. ſiécle; le Concile de Trente en fit depuis un dogme. Le culte des images avoit été autoriſé par le ſecond Concile de

* L'an 321.

** Origene & St. Juſtin n'étoient pas de ce ſentiment; ce dernier dit dans ſon Dialogue, pag. 316. que la grandeur du Fils n'approche pas de celle du Pere.

*** Tenu l'année 400.

Nicée; * & la Tranſſubſtantiation fut établie par les Peres du Concile de Trente. ** Les Ecoles de Théologie ſoutenoient déjà l'infaillibilité du Pape, depuis que les Evêchés de Rome & de Conſtantinople ſe trouvoient en oppoſition. Quelques Solitaires fonderent des Ordres Religieux, & rendirent toute ſpéculative une vie qui doit ſe paſſer en action pour le bien de la Société: les Couvens ſe multiplierent à l'infini, & une grande partie du genre humain y fut enſevelie. Enfin toutes ſortes de Supercheries s'inventerent, pour ſurprendre la bonne foi du Vulgaire; & les faux Miracles devinrent preſque communs.

Ce n'étoit pas cependant par des changemens qui regardoient l'objet de la foi, que la Réforme pouvoit venir dans la Religion: du nombre des gens qui penſent, la plûpart tournent toute la ſagacité de leur eſprit du côté de l'intérêt & de l'ambition;

* En 1545.

* Tenu en 781.

peu combinent des idées abſtraites, & encore moins réfléchiſſent profondément ſur des matieres auſſi importantes; & le Peuple, la plus reſpectable, la plus nombreuſe & la plus infortunée partie de la Société, ſuit les impreſſions qu'on lui donne.

Il n'en étoit pas ainſi du pouvoir tyrannique que le Clergé exerçoit ſur les conſciences: les Prêtres dépouilloient les hommes de leurs biens & de leur liberté; cet eſclavage, qui s'appéſantiſſoit chaque jour, excitoit déjà des murmures: l'homme le plus ſtupide comme le plus ſpirituel, dès qu'il a de la ſenſibilité, s'apperçoit du mal qu'il ſouffre; tous tendent à leur bien-être; ils endurent un temps: mais à la fin la patience leur échape; & les vexations que tant de Peuples ſouffroient, auroient immanquablement donné lieu à quelque Réforme, ſi le Clergé Romain, fortement agité par des diſſenſions inteſtines, n'eût enfin donné lui-même le ſignal de la liberté, en arborant l'étendart de la révolte contre le Pape. Les Vaudois, les Wiclefites & les Huſſites avoient déjà

commencé à remuer: mais Luther & Calvin, aussi audacieux & nés dans des conjonctures plus favorables, consommerent enfin ce grand ouvrage.

Les Augustins étoient en possession du trafic des Indulgences; le Pape chargea les Dominicains de les prêcher, ce qui excita une querelle furieuse entre ces deux Ordres. Les Augustins déclamerent contre le Pape; Luther, qui étoit de leur Ordre, attaqua avec véhémence les abus de l'Eglise; il arracha d'une main hardie une partie du bandeau de la Superstition: il devint bientôt Chef de parti; & comme sa Doctrine dépouilloit les Evêques de leurs bénéfices, & les Couvens de leurs richesses, les Souverains suivirent en foule ce nouveau Convertisseur.

La Religion prit alors une forme nouvelle, & se rapprocha beaucoup de son ancienne simplicité. Ce n'est point ici le lieu d'examiner, s'il n'eût pas mieux valu lui laisser plus de pompe & d'extérieur, pour qu'elle en imposât davantage au Peuple, qui n'est frappé & ne juge que par les sens: il paroît

qu'un culte tout ſpirituel, & auſſi nu que l'eſt celui des Proteſtans, n'eſt pas fait pour des hommes matériels & groſſiers, incapables de s'élever par la penſée à l'adoration des plus ſublimes vérités.

La Réforme fut utile au monde, & ſurtout aux progrès de l'eſprit humain; les Proteſtans, obligés de réfléchir ſur des matieres de foi, ſe dépouillerent tout d'un coup des préjugés de l'éducation, & ſe virent en liberté de ſe ſervir de leur raiſon, de ce guide qui eſt donné aux hommes pour les conduire, & dont au moins ils devroient faire uſage pour l'objet le plus important de leur vie. Les Catholiques vivement attaqués furent obligés de ſe défendre; les Eccléſiaſtiques étudierent, & ils ſortirent de l'ignorance craſſe & honteuſe dans laquelle ils croupiſſoient preſque généralement.

S'il n'y avoit qu'une Religion dans le monde, elle ſeroit ſuperbe & deſpotique ſans retenue; les Eccléſiaſtiques ſeroient autant de Tyrans, qui exerçant leur ſévérité ſur le Peuple, n'auroient d'indulgence que pour leurs crimes; la Foi, l'Ambition & la Po-

litique leur afferviroient l'Univers. A préfent qu'il y en a plufieurs, aucune de ces Sectes ne fort, fans s'en repentir, des voies de la modération: l'exemple de la Réforme eft un frein qui empêche le Pape de fe livrer à fon ambition, & il craint avec raifon la défection de fes membres, s'il abufe de fon pouvoir; auffi devient-il fobre d'excommunications, depuis qu'une pareille démarche lui enleva Henri VIII. & le Royaume d'Angleterre. Le Clergé Catholique & le Proteftant, qui s'obfervent avec une difpofition égale à la critique, font obligés des deux côtés à garder au moins une décence extérieure; ainfi tout refte en équilibre: heureux, fi l'efprit de parti, le fanatisme & un excès d'aveuglement ne les précipitent jamais dans des guerres dont la fureur eft le partage, & que des Chrétiens ne devroient jamais fe faire! En regardant la Religion fimplement du côté de la Politique, il paroît que la Proteftante eft la plus convenable aux Républiques & aux Monarchies; elle s'accorde le mieux avec cet efprit de liberté qui fait l'effence des premieres. Car dans un

Etat où il faut des Négocians, des Laboureurs, des Artisans, des Soldats, des Sujets; en un mot, il est sûr que des Citoyens qui font vœu de laisser périr l'espece humaine, deviennent pernicieux.

Dans les Monarchies, la Religion Protestante qui ne releve de personne, est entierement soumise au Gouvernement; au lieu que la Catholique établit un Etat Spirituel, tout-puissant, fécond en complots & en artifices dans l'Etat temporel du Prince; que les Prêtres qui dirigent les consciences, & qui n'ont de Supérieur que le Pape, sont plus maîtres des Peuples que le Souverain qui les gouverne; & que par une adresse à confondre les intérêts de Dieu avec l'ambition des hommes, le Pape s'est vu souvent en opposition avec des Souverains, sur des sujets qui n'étoient aucunement du ressort de l'Eglise.

Dans le Brandebourg & dans la plûpart des Provinces de l'Allemagne, le Peuple portoit impatiemment le joug du Clergé Romain: c'étoit une Religion trop onéreuse pour des pays aussi peu opulens;

le Purgatoire, la Meſſe des morts & des vivans, le Jubilé, les Annates, les Indulgences, les Péchés véniels & mortels, les Pénitences changées en amendes pécuniaires, les affaires matrimoniales, les Vœux, les Offrandes, étoient autant d'impôts que le Pape levoit ſur la crédulité, & qui lui donnoient des revenus auſſi ſolides que le Mexique en fournit à l'Eſpagne: ceux qui les payoient, étoient épuiſés & mécontens; il n'étoit donc pas même néceſſaire d'employer l'évidence des argumens, pour diſpoſer ces eſprits à recevoir la Réforme; ils crioient contre le Clergé qui les opprimoit; un homme vint qui promit de les en délivrer, & ils le ſuivirent.

Joachim II. fut le premier Electeur qui embraſſa la Religion Luthérienne: ſa mere, qui étoit une Princeſſe de Dannemarck, lui communiqua ſes ſentimens: car la nouvelle Doctrine avoit pénétré en Dannemarck, avant que d'être reçue dans le Brandebourg: le pays ſuivit l'exemple du Prince, & tout le Brandebourg ſe fit Proteſtant. Matthieu Jagow Evêque de Brandebourg

adminiftra le Sacrement fous les deux efpeces dans le Couvent des Moines Noirs: ce Couvent devint enfuite la Cathédrale de Berlin. Joachim II. fe diftingua dans le parti, tant par les Lettres de Controverfe qu'il écrivit au Roi de Pologne, que par les Difcours éloquens (à ce que difent les Auteurs *) que ce Prince prononça à la Diéte d'Augsbourg, en faveur des Proteftans.

La Réforme ne put point détruire toutes les erreurs; quoiqu'elle eût ouvert les yeux du Peuple fur une infinité de Superftitions, il s'en conferva encore beaucoup d'autres; tant la pente de l'efprit humain vers l'erreur eft inconcevable. Luther, qui ne croyoit point au Purgatoire, admettoit les Revenans & les Démons dans fon Syftème; il foutint même que Satan lui apparut à Wittemberg, & qu'il l'exorcifa en lui jettant un cornet d'encre à la tête. Il n'y avoit alors prefqu' aucune Nation qui ne fût imbue de pareils préjugés; la Cour & (à plus forte raifon) le Peuple avoient l'efprit rempli de Sortiléges, de Divinations, de Revenans &

* Lockelius, Annales de Brandebourg.

de Démons. En 1553. deux vieilles femmes passérent par l'épreuve du feu, pour se purger de l'accusation de Sorcellerie: la Cour avoit son Astrologue; l'un prédit à la naissance de Jean-Sigismond, que ce Prince seroit heureux, à cause qu' au même temps on avoit découvert au Ciel une étoile nouvelle dans la constellation de Cassiopée: l'Astrologue n'avoit pas prédit cependant que Jean-Sigismond se feroit Réformé pour gagner les Hollandois, dont les secours lui devinrent utiles dans la poursuite de ses droits sur le Duché de Cleves.

Depuis que le Schisme de Luther divisoit l'Eglise: les Papes & les Empereurs firent toute sorte d'efforts pour amener les esprits à la réunion; les Théologiens des deux partis tinrent des conférences tantôt à Thoren, tantôt à Augsbourg; on agitoit les matieres de Religion à toutes les Diétes de l'Empire: mais toutes ces tentatives furent inutiles; il s'ensuivit enfin une guerre cruelle & sanglante, qui s'appaisa & se ranima à différentes reprises. L'ambition des Empereurs, qui vouloient opprimer la liberté des Princes & la conscien-

ce des Peuples, l'alluma ſouvent: mais la rivalité de la France & l'ambition de Guſtave Adolphe Roi de Suéde, ſauverent l'Allemagne & la Religion du deſpotiſme de la Maiſon d'Autriche.

Les Electeurs de Brandebourg ſe conduiſirent dans ces troubles avec ſageſſe: ils furent modérés & tolérans. Frédéric Guillaume, qui avoit acquis par la Paix de Weſtphalie, des Provinces qui lui donnoient des Sujets Catholiques, ne les perſécuta point; il permit même à quelques familles Juives de s'établir dans ſes Etats, & leur accorda des Synagogues.

Frederic I. fit quelquefois fermer les Egliſes Catholiques par repréſailles des perſécutions que l'Eecteur Palatin fit ſouffrir à ſes Sujets Proteſtans: mais le libre exercice de Religion fut toujours rendu aux Catholiques. Les Réformés eſſayerent de perſécuter les Luthériens dans le Brandebourg; ils profiterent des diſpoſitions où le Roi étoit en leur faveur, pour établir des Prêtres Réformés dans des villages où il y en avoit eu de Luthériens; ce qui prouve bien que la Religion ne

détruit pas les paſſions dans les hommes; & que les gens d'Egliſe, de quelque opinion qu'ils ſoient, ſont toujours prêts à opprimer leurs adverſaires, quand ils ſe croyent les plus forts.

Il eſt honteux à l'eſprit humain d'avouer, qu'au commencement d'un ſiécle auſſi éclairé que l'eſt le XVIII., toutes ſortes de Superſtitions ridicules ſe ſoient encore conſervées; les gens raiſonnables, comme les eſprits foibles, croyoient encore aux Revenans. Je ne ſai quelle tradition populaire portoit, qu'un Spectre blanc ſe faiſoit voir à Berlin toutes les fois qu'un Prince de la Maiſon devoit mourir: le feu Roi fit ſaiſir & punir un malheureux qui avoit joué le Revenant; les Eſprits, rebutés d'une auſſi mauvaiſe réception, ne ſe montrerent plus, & le Public fut déſabuſé.

En 1708. une femme, qui avoit le malheur d'être vieille, fut brûlée comme Sorciere: ces ſuites barbares de l'Ignorance affecterent vivement Thomaſius, ſavant Profeſſeur de Halle; il couvrit de ridicule les Juges & les Procés de Sorcellerie; il tint des Conférences publi-

ques fur les caufes phyfiques & naturelles des chofes, & déclama fi fort qu'on eut honte de continuer l'ufage de ces Procès; & depuis lui le fexe put vieillir & mourir en paix.

De tous les Savans qui ont illuftré l'Allemagne, Leibnitz & Thomafius rendirent les plus grands fervices à l'efprit humain: ils enfeignerent les routes par lefquelles la raifon doit fe conduire pour parvenir à la vérité; ils combattirent les préjugés de toute efpece; ils en appelerent dans tous leurs Ouvrages, à l'analogie & à l'expérience, qui font les deux béquilles avec lesquelles nous nous traînons dans la carriere du raifonnement; & ils firent nombre de difciples.

Les Réformés devinrent plus pacifiques fous le regne de Frédéric Guillaume, & les querelles de Religion cefferent: les Luthériens profiterent de ce calme. Francke Miniftre de leur parti établit, fans y mettre du fien, un Collége à Halle, où fe formoient de jeunes Théologiens, & dont fortirent dans la fuite des effains de Prêtres, qui formerent une Secte de Luthériens rigides, auxquels il ne manquoit que le

Tombeau de St. Paris, & un Abbé Bécherand pour gambader deſſus: ce ſont des Janſéniſtes Proteſtans, qui ſe diſtinguent des autres par leurs rigidités myſtiques. Depuis parurent toutes ſortes de Quackers, les Zinzendorffiens, les Gichteliens, Sectes plus ridicules les unes que les autres, qui outrant * les principes de la primitive Egliſe, tomberent dans des abus criminels.

Toutes ces Sectes vivent ici en paix, & contribuent également au bonheur de l'Etat: il n'y a aucune Religion, qui ſur le ſujet de la Morale s'écarte beaucoup des autres; ainſi elles peuvent être toutes égales au Gouvernement, qui conſéquemment laiſſe à un chacun la liberté d'aller au Ciel par quel chemin il lui plaît: qu'il ſoit bon Citoyen, c'eſt tout ce qu'on lui demande.

Le faux zéle eſt un tyran qui dépeuple les Provinces: la tolérance eſt une tendre mere, qui les ſoigne & les fait fleurir.

* La communauté des biens & l'égalité des conditions; on dit même qu'ils uſent également des femmes dans leurs aſſemblées.

DES

MOEURS,

DES

COUTUMES, DE L'INDUSTRIE,

DES PROGRES DE L'ESPRIT HUMAIN

DANS LES ARTS

ET

DANS LES SCIENCES.

POUR acquérir une connoiſſance parfaite d'un Etat, il ne ſuffit pas d'en ſavoir l'origine, les guerres, les Traités, le Gouvernement, la Religion; d'être inſtruit des revenus du Souverain: ces parties ſont à la vérité les principales auxquelles s'attache le pinceau de l'Hiſtoire: il en eſt cependant encore d'autres, qui ſans avoir le brillant des premieres, n'en ſont pas moins utiles. Nous comptons de ce nombre tout ce qui ſe rapporte aux Mœurs des habitans, comme l'origine des nouveaux uſages, l'abolition des anciens, la naiſſance de l'induſtrie, les cauſes qui l'ont dévelopée, les raiſons de ce qui a hâté ou rallenti les progrès de l'eſprit humain; & ſur-tout, ce

qui caractérise le plus le génie de la Nation dont on parle. Ces objets intéresseront toujours les Politiques & les Philosophes; & nous osons avancer avec hardiesse, que cette sorte de détails n'est en aucune façon indigne de la majesté de l'Histoire.

Nous ne présentons au lecteur dans cet Ouvrage, qu'un choix des traits les plus frappans & les plus caractéristiques du génie des Brandebourgeois en chaque siécle: mais quelle différence entre ces siécles? Des Nations qu'un Océan immense sépare, & qui habitent sous les tropiques opposés, ne different pas plus dans leurs usages que les Brandebourgeois d'eux-mêmes, si nous les comparons du temps de Tacite au temps de Henri l'Oiseleur, ceux de Henri l'Oiseleur à ceux de Jean le Cicéron, & enfin ceux-là aux habitans de l'Eectorat sous Fredéric I. Roi de Prusse.

Le grand nombre des hommes, distrait par la variété infinie des objets, regarde sans réflexion la lanterne magique de ce monde: il s'apperçoit aussi peu des changemens successifs qui se font dans les usages,

que l'on paſſe légerement dans une grande Ville ſur ces ravages que la mort y fait journellement, pourvu qu'elle y épargne le petit cercle de perſonnes avec leſquelles on eſt le plus lié: cependant, après une courte abſence, on trouve à ſon retour d'autres habitans & des modes nouvelles.

Qu'il eſt inſtructif & beau de paſſer en revue tous les ſiécles qui ont été avant nous, & de voir par quel enchaînement ils tiennent à nos temps! Prendre une Nation dans la ſtupidité groſſiere, la ſuivre dans ſes progrès, & la conduire juſqu'au temps qu'elle s'eſt civiliſée; c'eſt étudier dans toutes ſes métamorphoſes le ver à ſoie devenu chryſalide & enfin papillon.

Mais que cette étude eſt humiliante! Il ne paroît que trop qu'une loi immuable de la Nature oblige les hommes à paſſer par bien des impertinences pour arriver à quelque choſe de raiſonnable. Remontons aux origines des Nations, nous les trouverons également barbares: les unes ſont arrivées par une allure lente & par bien des detours, à un certain dégré de perfection,

les autres y ſont parvenues par un eſſor rapide; toutes ont tenu des routes différentes; & encore la Politeſſe, l'Induſtrie & tous les Arts, ont-ils pris dans les différens pays où ils ont été tranſplantés, un goût de terroir qu'ils ont reçu du caractere indélébile de chaque Nation. Ceci ſe fera ſentir davantage, ſi nous liſons des Ouvrages écrits à Padoue, à Londres, ou à Paris; ils ſe diſtingueront ſans peine, quand même les Auteurs y traiteroient la même matiere; je n'en excepte que la Géométrie.

La variété inépuiſable que la Nature jette dans ces caracteres généraux & particuliers, eſt une marque de ſon abondance, mais en même-temps de ſon économie: car, quoique tant de Nations innombrables qui couvrent la terre ayent chacune leur génie différent, il ſemble cependant que certains grands traits, qui les diſtinguent des autres, ſont inaltérables: tout Peuple a un caractere à ſoi, qui peut être modifié par le plus ou le moins d'éducation qu'il reçoit, mais dont le fond ne s'efface jamais. Nous pourrions faci-

lement appuier cette opinion ſur des preuves phyſiques: mais il ne faut pas nous écarter de notre ſujet. Il s'enſuit donc que les Princes n'ont jamais totalement changé la façon de penſer des Peuples; qu'ils n'ont jamais pu forcer la Nature à produire des Grands-hommes, lorsqu'elle s'y refuſoit. Quoique le travail des mines ſoit ſoumis à leurs ordres, les veines fécondes ne le ſont pas; elles s'ouvrent tout à coup en fourniſſant des richeſſes abondantes, & ſe perdent dans le temps qu'on les pourſuit avec le plus d'avidité.

QUICONQUE a lû Tacite & Céſar, reconnoîtra encore les Allemans, les François & les Anglois, aux couleurs dont ils les peignent; dix-huit ſiécles n'ont pu les effacer: comment donc un regne pouroit-il effectuer ce que tant de ſiécles n'ont pu faire? Un Statuaire peut tailler un morceau de bois dans la forme qu'il lui plaît; il en fera un Eſope, ou un Antinoüs: mais il ne changera jamais la nature inhérente du bois; certains vices dominans & certaines vertus reſteront toujours à chaque Peuple. Si donc les Romains nous

paroissent plus vertueux sous les Antonins que sous les Tiberes, c'est que les crimes étoient sévérement punis; le vice n'osoit lever sa tête impure: mais les vicieux n'en subsistoient pas moins. Les Souverains donneront un certain vernis de politesse à leur Nation; ils maintiendront les Loix dans leur vigueur, & les Sciences dans la médiocrité: mais ils n'altéreront jamais l'essence des choses; ils n'ajoutent que quelque nuance passagere à la couleur dominante du tableau.

C'est ce que nous avons vû de nos jours en Russie: Pierre I. fit couper la barbe à ses Moscovites; il leur ordonna de croire à la Procession du Saint-Esprit; il en fit habiller quelques-uns à la Françoise; on leur apprit même des langues: cependant on distinguera encore longtems les Russes des François, des Italiens, & des autres Nations de l'Europe.

Il n'y a, je crois, que la dévastation entiere des Etats & leur repeuplement par des Colonies étrangeres, qui puissent produire un changement total dans l'esprit d'un Peuple: mais qu'on y prenne bien garde,

ce n'eſt dès-lors plus la même Nation; & il reſteroit encore à ſavoir, ſi l'air & la nourriture ne rendroient pas avec le temps ces nouveaux habitans ſemblables aux anciens.

Nous nous ſommes crûs obligés de ſéparer ce morceau, qui traite des Mœurs des Brandebourgeois, du reſte de l'Hiſtoire, à cauſe que dans celle-là on s'eſt restraint à la Politique & à la Guerre; & que ces détails qui regardent les Uſages, l'Induſtrie & les Arts, étant répandus dans tout un Ouvrage, auroient peut-être échapé au Lecteur; au lieu qu'il les trouve à préſent ſous un ſeul point de vûe, où ils forment ſeuls un petit Corps d'Hiſtoire.

Les Auteurs Latins m'ont ſervi de guide dans les commencemens de cet Ouvrage, au défaut total de ceux du pays: Lockelius, que j'aurai lieu de citer ſouvent, m'a éclairé dans les Régences ténébreuſes des Marckgraves des quatre premieres Races; & les Archives m'ont fourni des matériaux pour ce qu'il y a de plus remarquable à dire des temps que la Maiſon de

Hohenzollern a possédé cet Electorat, ce qui nous ramene jusqu'à nos jours.

EPOQUE PREMIERE.

DANS la longue énumération que Tacite fait des Peuples d'Allemagne, il s'est trompé sur le mot d'*Ingevoner*, qui signifie habitans; & sur celui de *Germenier*, qui veut dire gens de Guerre, que l'ignorance de la langue lui fait prendre pour des Nations particulieres: la quantité de ces Guerriers dont l'Allemagne étoit remplie, lui donna le nom de Germanie.

LES premiers habitans de la Marche furent des Teutons, & après eux les Semnons, dont Tacite dit, que c'étoient les plus nobles d'entre les Sueves.

DANS ces temps reculés, l'Allemagne étoit tout-à-fait barbare; les Peuples grossiers & à moitié sauvages habitoient les forêts; de mauvaises cabanes leur servoient de demeures; ils se marioient jeunes, & peuploient d'autant plus que les femmes étoient rarement stériles. La Nation alloit toujours en se multipliant; &

comme les enfans se bornoient à cultiver les champs de leurs peres, au lieu de défricher des terres nouvelles, il s'ensuivoit que ces petits héritages ne fournissant pas, dans les meilleures années mêmes, à l'entretien d'un Peuple aussi nombreux, les obligeoient à s'expatrier pour trouver ailleurs leur subsistance; de-là ces grands débordemens de Barbares qui inonderent les Gaules, l'Afrique & même l'Empire Romain.

Les Germains étoient Chasseurs par nécessité, & Guerriers par instinct; leur pauvreté rendoit les guerres intestines qu'ils se faisoient, courtes, car l'intérêt ne s'en mêloit jamais. Leurs Généraux, qui depuis devinrent leurs Princes, s'appeloient *Fürsten*, ce qui est une dérivation du mot de conducteur. Ils étoient renommés par leur taille haute, & pour avoir des corps robustes & endurcis aux travaux les plus pénibles. Leurs vertus principales étoient la valeur & la fidélité avec laquelle ils observoient leurs engagemens; ils célébroient ces vertus par des Hymnes, qu'ils apprenoient à leurs enfans pour les transmettre à leur postérité.

Les Auteurs Latins rendent eux-mêmes un illuſtre témoignage à la valeur des Germains, en nous apprenant la défaite de Varus & de quelques autres chefs des armées Romaines. Si l'on applaudit au courage d'une Nation qui (toutes choſes égales) eſt victorieuſe d'une autre, combien plus ne doit-on pas admirer la bravoure de ces Germains, qui n'ayant pour eux que la confiance en leur propre force, & une inflexible opiniâtreté à ne point céder la victoire, triompherent de la diſcipline Romaine, & de ces Légions qui avoient à peine achevé de ſubjuguer la moitié du Monde connu?

Quoi qu'en ayent dit la plûpart des Hiſtoriens, il n'en eſt pas moins vraiſſemblable que les Romains paſſerent l'Elbe malgré les Sueves; car on a découvert auprès de* Zoſſen, dans un champ quarré, de huit cents pas, quantité d'urnes pleines de médailles de l'Empereur Antonin, de l'Impératrice Fauſtine, & de quelques affiquets dont ſe paroient les Dames Romaines. Ce n'eſt pas aſſûrément un champ de bataille, car les

* A ſix milles de Berlin.

Sueves n'auroient pas enfoui ſous terre l'argent de leurs ennemis pour honorer leurs funérailles; on peût en conjecturer (ce me ſemble) avec certitude, que ce lieu ſervit de camp à quelques cohortes détachées, auxquelles les Romains avoient fait paſſer l'Elbe, pour être avertis des mouvemens & de l'approche des Barbares.

BRANDEBOURG eſt la plus ancienne Ville de la Marche; les Annales * fixent ſa fondation à l'an du monde 3588. ce qui ſeroit 416. ans avant l'ère vulgaire. On dit qu'elle fut bâtie, & reçut ſon nom du même Brennus qui ſaccagea Rome. On entrevoit dans l'obſcurité, les noms de quelques Rois ** Vandales, qui furent apparemment plus ambitieux & plus inquiets que les autres. On trouve de plus dans les Annales, que Wittikind Roi des Saxons, Hermanfried Roi de Thuringe, & Richimire Roi des Francs, s'allierent, dompterent les Semnons, & entourerent les premiers de murailles ces Villes conquiſes, pour contenir le pays dans l'obéiſſance.

* Imprimées en 1595.

** Hoterus & Wenceslas.

EPOQUE SECONDE.

CHARLEMAGNE prit enfin * Brandebourg; & Henri l'Oiseleur **, ayant entiérement subjugué les Saxons qui habitoient ces contrées, établit les Marckgraves ou Gouverneurs de frontiéres.

LES mœurs s'adoucirent sous les Marckgraves: mais le pays étoit très pauvre; il ne produisoit que les denrées les plus nécessaires à la vie; il avoit besoin de l'industrie de ses Voisins; & comme personne ne recherchoit la sienne, l'argent ressortoit en plus grande quantité qu'il n'entroit. Cette disproportion dans la circulation des especes, qui alloit toujours à leur diminution, baissoit le prix de toutes choses; les denrées étoient à un si vil prix, que du temps de l'Electeur Jean II. d'Ascanie, le boisseau de froment se vendoit 28. liards, celui de seigle 28. deniers, & six poules s'achetoient au marché pour un gros.

* En 781.

** En 928.

Les Berlinois paſſoient dès-lors pour des maris auſſi fideles que jaloux; les Chroniques * en rapportent un exemple ſenſible. Sous la régence de l'Electeur Othon de Baviere, un Secrétaire de l'Archevêque de Magdebourg, voulant aller à Berlin aux bains publics, rencontra dans la rue une jeune femme de bourgeois, & lui propoſa en badinant de ſe baigner avec lui. La femme ſe trouva offenſée de cette propoſition; le peuple s'attroupa; & les bourgeois de Berlin, qui n'entendoient pas raillerie, traînerent le pauvre Secrétaire dans une place publique, où ils le décapiterent ſans autre forme de procès. S'ils ſont jaloux, du moins exercent-ils à préſent des vengeances plus douces.

Le pays croupiſſoit dans une miſere affreuſe ſous la régence des Princes des quatre premieres Races, & il n'en pouvoit ſortir, paſſant ſans ceſſe d'une main à une autre **: Othon de Baviere fut obligé de vendre l'Electorat à l'Empereur Charles IV. Celui-ci s'établit

* Lockelius en 1364.

** En 1373.

à Tangermünde; il y tint une Cour brillante, & y bâtit un assez vaste Château, dont on voit encore les ruines. Pendant que Josse administroit le Brandebourg, les Vaudois persécutés en France se réfugiérent dans la Ville d'Angermünde, à laquelle on donna le surnom d'Hérétique. On ne voit pas pourquoi les Vaudois chercherent un asile dans le Brandebourg, qui étoit alors Catholique, & pourquoi ils y furent reçus, quoiqu'on détestât leur Hérésie.

Les Princes de la Maison de Luxembourg foulerent les Peuples le plus impitoyablement; ils engageoient l'Electorat, dans leurs besoins, à ceux qui leur prétoient les plus grosses sommes. Ces Créanciers, qui regardoient ce malheureux pays comme une Hypotheque, commettoient toutes sortes de vexations pour s'enrichir; ils y vivoient à discrétion, comme dans une Province ennemie. Les Voleurs infestoient les grands chemins; la Police étoit inconnue, & la Justice hors d'activité. Les Seigneurs de Kitzau & de Neuendorff, indignés du joug odieux que portoit leur patrie, firent une guerre ouverte aux Sous-tyrans qui l'opprimoient.

Dans cette confuſion totale, & pendant cette eſpece d'Anarchie, le Peuple gémiſſoit dans la miſere: les Nobles étoient tantôt les inſtrumens, tantôt les vengeurs de la tyrannie; & le génie de la Nation, abruti par la dureté de l'eſclavage & par la rigueur d'un gouvernement barbare, demeuroit engourdi & paralytique.

EPOQUE TROISIEME.

1414. L'EMPREUR Sigiſmond débrouilla ce chaos, en conférant le Brandebourg & la dignité Electorale à Frédéric de Hohenzollern Burggrave de Nurenberg. Ce Prince exigea l'hommage de ſes nouveaux Sujets: mais le Peuple, qui ne connoiſſoit que des Maîtres cruels, eut de la peine à ſe ſoûmettre à cette domination douce & légitime. Frédéric I. réduiſit les Gentils-hommes à l'obéiſſance, par la terreur que répandit le gros canon avec lequel il forçoit les Châteaux des Rebelles; ce canon étoit une piéce de 24. livres, en quoi conſiſtoit toute ſon artillerie.

L'ESPRIT de fédition ne fe perdit pas fi vîte: les Bourgeois de Berlin fe révolterent à différentes reprifes contre leurs Magiftrats. Frédéric II. appaifa ces émeutes avec douceur & fageffe. La néceffité obligea ce Prince d'hypothéquer les péages de Schiffelbein & de Drambourg au Sieur Denis d'Often, pour obtenir la fomme de 1500. florins, dont il avoit befoin pour fe rendre à la Diete de Nurenberg.

LES chofes refterent dans cette fituation jufqu'à Jean le Cicéron: cet Electeur fit les premiers efforts pour tirer le Peuple de fon imbécillité & de fon ignorance. C'étoit beaucoup dans ce temps de tenebres de s'appercevoir qu'on étoit ignorant: quoique cette premiere aurore du bon efprit ne fût qu'un foible crépufcule, elle produifit toutefois la fondation de l'Univerfité * de Franckfort fur l'Oder. Conrad Wimpina Profeffeur de Leipzig devint le premier Recteur de cette nouvelle Univerfité; & il en dreffa les Statuts:

* En 1495.

mille Etudians ſe firent inſcrire dès la premiere année dans les faſtes de l'Univerſité.

Il arriva, pour les progrès des Sciences, que Joachim Neſtor les protégea autant que ſon pere: c'étoit le Léon X. du Brandebourg; il poſſédoit, les Mathématiques, l'Aſtronomie & l'Hiſtoire; il parloit avec facilité le François, l'Italien & le Latin; il aimoit les Belles-Lettres, & il fit des dépenſes conſidérables pour encourager ceux qui s'y appliquoient.

Ce n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, que de civiliſer une Nation qui avoit été ſauvage pendant tant de ſiécles; il faut bien du temps pour que la douceur du commerce des Sciences ſe communique à tout un Peuple. Les jeunes gens étudioient à la vérité: mais ceux qui étoient d'un âge mûr, demeuroient attachés à leurs anciens uſages & à leur groſſiereté; les Nobles voloient encore ſur les grands chemins; la dépravation des mœurs étoit ſi générale en Allemagne, que la Diete de l'Empire aſſemblée à Treves voulant y mettre un frein,

défendit de blaſphémer, & de s'abandonner à ces excès de débauche qui ravalent l'humanité & rendent les hommes inférieurs aux animaux.

Il y avoit dès-lors des vignes plantées dans l'Electorat; le baril de vin ſe vendoit de ce temps à 30 gros, & le boiſſeau de ſeigle à 21 liards: les eſpeces commençoient à circuler davantage. Joachim Neſtor fit même conſtruire quelques bâtimens, entr'autres le Château de Potsdam: tout le monde étoit habillé à l'Allemande, ce qui répond à peu près à l'ancien habillement Eſpagnol. Les hommes portoient des pourpoints & de larges fraiſes: les Princes *, les Comtes & les Chevaliers portoient des chaînes d'or au cou; il n'étoit permis aux Gentils-hommes que d'avoir trois anneaux d'or à la cravate; l'habillement des femmes reſſembloit à celui des Augsbourgeoiſes ou des filles de Strasbourg.

On commença enfin à connoître un certain luxe proportionné à ces temps: mais comme on ne trouve

* Lockelius.

point que l'induſtrie ni le commerce du Brandebourg fiſſent des progrès à proportion des dépenſes, l'augmentation des richeſſes, & leur cauſe demeurent un problême difficile à réſoudre.

Dès l'année 1560. on s'apperçoit d'une grande différence dans les dépenſes des Electeurs; car lorſque Joachim II. ſe rendit à la Diete de * Franckfort, il eut ** 68. Gentils-hommes à ſa ſuite, & 452. chevaux dans ſes équipages. Le grand jeu s'introduiſit à Berlin au retour de ce voyage; cette mode paſſa de la Cour à la Ville, où on fut obligé de la défendre, à cauſe que quelques Bourgeois avoient perdu plus de mille écus dans une ſéance.

Les Annales diſent, qu'au mariage de Joachim II. avec Sophie fille de Sigismond Roi de Pologne, l'Electeur coucha la nuit des nôces armé de toutes pieces auprès de ſa jeune Epouſe; comme ſi les tendres combats

* En 1562. convoquée par l'Empereur Ferdinand pour l'Election d'un Roi des Romains.

** Lockelius.

de l'amour demandoient des préparatifs auſſi redoutables. Une mélange de férocité & de magnificence entroit dans toutes les coûtumes de ces temps: ces ſingularités venoient de ce que le ſiécle vouloit ſortir de la barbarie; il cherchoit le bon chemin & le manquoit; ſa groſſiéreté confondoit les cérémonies avec la politeſſe, la magnificence avec la dignité, les débauches avec le plaiſir, la pédanterie avec le ſavoir, & les platitudes groſſiéres des bouffons avec les ingénieuſes faillies de l'eſprit.

On doit rapporter au regne de Joachim II. la fondation de l'Univerſité de Königsberg par Albert de Pruſſe.

Les dépenſes allerent toûjours en augmentant: Jean George fit des obſeques ſuperbes à ſon père; c'eſt la premiere pompe funébre accompagnée de magnificence, dont l'Hiſtoire de Brandebourg fait mention. Le goût des Fêtes étoit la paſſion de ce Prince; il aimoit à donner ſa grandeur en ſpectacle. Il célébra * la naiſ-

* Lockelius.

ſance de l'aîné de ſes Princes par des fêtes qui durerent quatre jours. Ces divertiſſemens conſiſtoient dans des Tournois, des Combats de barques, des Feux d'artifice & des Courſes de bague. Les Seigneurs qui compoſoient les quatre quadrilles, étoient vêtus en velours richement brodé en or & en argent. Mais le caractere du ſiécle perçoit à travers toute cette magnificence. A la tête de chaque quadrille étoit un Bouffon qui ſonnoit du cor d'une façon ridicule en faiſant cent extravagances; & la Cour monta au donjon du Château pour voir tirer le feu d'artifice *. Au paſſage de Chriſtian Roi de Dannemarck par Berlin, l'Electeur lui fit une réception ſuperbe: il alla au devant du Roi, accompagné de nombre de Princes, de Comtes, de Seigneurs, & d'une Garde de 300 chevaux. Le Roi fit ſon entrée dans un char de velours noir galonné en or, tiré par 8 chevaux blancs dont les mors & les caparaçons étoient d'argent: on l'accabla de fêtes dans le goût des précédentes.

* L'Electeur, diſent les Annales, mit la tête hors d'une lucarne, & cria à l'Artificier; MAITRE JEAN, BOUTE QUAND JE SIFFLERAI.

PEUT-ETRE qu'on pouſſa le luxe trop loin: car Joachim Frédéric fit des loix ſomptuaires. Il employa ſes revenus à des uſages utiles: il fonda le Collége de Joachim, depuis transféré à Berlin par l'Electeur Frédéric Guillaume, où cette Ecole eſt de nos jours la plus floriſſante & la mieux réglée de tous les Etats de la Pruſſe.

IL manquoit encore ſous la régence de Jean-George, beaucoup d'inventions qui contribuent à la commodité de la vie. L'uſage commun des Caroſſes ne remonte pas plus haut qu'à Jean Sigismond; il en eſt parlé à l'occaſion de l'hommage de la Pruſſe, que ce Prince rendit à Varſovie: il eut à ſa ſuite 36. Caroſſes à ſix chevaux, outre un cortége de 80 chevaux de main. L'Ambaſſade qui ſe rendit à la Diete de l'Empire pour l'Election de l'Empereur Matthias, eut 3. Caroſſes avec elle: c'étoient de mauvais coches, composés de quatre ais groſſiérement joints enſemble. Qui eût dit alors que cet art ſe perfectionneroit dans le XVIII. ſiécle, au point qu'on feroit des Caroſſes pour vingt mille écus, & qu'ils trouveroient des acheteurs?

Les efforts que le Brandebourg & l'Allemagne faiſoient pour ſe civiliſer, n'étoient pas tout-à-fait inutiles: le nombre des Univerſités augmentoit; celle de Halle fut fondée alors. En même temps ſe forma à Deſſau une Académie pour la langue Allemande, ſous le nom de SOCIETE' FRUCTIFIANTE, qui auroit pu devenir utile, d'autant plus que la langue Allemande diviſée en une infinité de dialectes, manque de regles aſſez ſûres pour en fixer l'uſage véritable; que nous n'avons aucun Livre Claſſique; & que s'il nous reſte encore quelque choſe de notre ancienne liberté Républicaine, c'eſt le ſtérile avantage d'eſtropier ſelon notre fantaiſie une langue groſſiére & preſque encore barbare.

CES beaux Etabliſſemens, qui nos auroient peut-être avancés d'un ſiécle, étoient encore à peine ébauchés, lorſque la guerre de trente ans ſurvint, qui détruiſit & bouleverſa toute l'Allemagne.

LES Etats jouiſſoient ſous la régence de Jean-Sigismond d'une grande autorité.

Sous George-Guillaume le Comte de Schwartzenberg diminua le pouvoir de ces Etats, dont cependant ils n'avoient jamais abusé. Enfin dans le cours de cette cruelle guerre, l'année 1636. fut la plus malheureuse pour cet Electorat: les Suédois étoient à Werben, les Impériaux à Magdebourg & à Rathenau, Wrangel à Stettin, Morosini dans la Nouvelle Marche; quand trente six mille Autrichiens traverserent le pays, pillerent & désolerent tout dans leur passage. C'en fut trop à la fois: le Brandebourg, énervé par le nombre des troupes qui en avoient subsisté, & qui l'avoient pillé les années précédentes, succomba enfin; la cherté y devint exorbitante; un bœuf s'achetoit 100 écus, le boisseau de bled 5, l'orge 3; & les especes hausserent de prix par leur rareté. La valeur numéraire du ducat fut évaluée 10 écus. Quelques Gentils-hommes, qui avoient soustrait leurs provisions à l'avidité des ennemis, voulurent profiter des circonstances de la disette: mais les paysans qui n'avoient pas de quoi acheter ces grains, réduits au désespoir par la famine, assommerent ces

maîtres inhumains, & pillerent leurs greniers. La famine continua avec la même violence, la peste s'ensuivit, & la désolation parvint à son comble. Les restes de ces malheureux habitans que la mort & les ennemis avoient épargnés, ne pouvant tenir contre tant de calamités, abandonnerent leur patrie infortunée, & se réfugièrent dans les pays voisins.

TOUTE la Marche n'étoit qu'un affreux désert: elle offroit un spectacle déplorable de ruines, d'incendies, & de tous les fléaux qu'une guerre longue & furieuse entraîne après elle: à peine découvroit-on sous tant d'horreurs & de saccagemens dans des lieux devenus tout sauvages, les traces des anciens habitans.

Frédéric-Guillaume 1640. C'EN eût été fait du Brandebourg, si Frédéric-Guillaume ne se fût obstiné à son rétablissement: sa prudence, sa fermeté & le temps vainquirent tous ces obstacles: il fit la paix, il prit des arrangemens, & tira enfin l'Etat de sa ruine.

LE Brandebourg devint effectivement un nouveau pays, formé du mélange de différentes Colonies de

toutes ſortes de Nations, qui s'alliérent dans la ſuite à ceux des anciens habitans qui étoient échapés à ſa deſtruction. Soit que l'année fût abondante, ſoit défaut de conſommation, les denrées furent à un ſi bas prix, que le boiſſeau de bled ſe vendoit à 12. gros.

La guerre de trente ans; entre les maux qu'elle cauſa, détruiſit en particulier le peu de commerce que le nord de l'Allemagne faiſoit: nous tirions anciennement nos ſels de Hollande & de France; les proviſions qui ne pouvoient être renouvellées pendant ces troubles, s'épuiſerent; ce défaut d'une denrée auſſi néceſſaire, fit avoir recours à l'induſtrie, & l'on trouva des ſources ſalées à Halle, qui fournirent non-ſeulement aux beſoins du Brandebourg, mais encore à ceux des pays voiſins.

Les Hollandois formerent la premiere Colonie qui vint s'établir dans l'Electorat; ils renouvelerent l'eſpece des Profeſſionaires & des Artiſans; ils formerent des projets pour la vente des bois de haute futaie, qui ſe trouvoient en grande abondance, la guerre de

trente ans ayant fait de tout le pays une vaste forêt. Sur la vente de ces bois roula ensuite une des branches principales de notre commerce. L'Electeur permit même à quelques familles Juives de se domicilier dans ses Etats; le voisinage de la Pologne rendit leur ministere utile, pour débiter dans ce Royaume les rebuts de nos friperies.

Il arriva depuis, un événement favorable, qui avança considérablement les projets du Grand Electeur: Louis XIV. révoqua l'Edit* de Nantes; & quatre cents mille François pour le moins sortirent de ce Royaume; les plus riches passerent en Angleterre & en Hollande; les plus pauvres, mais les plus industrieux, se réfugiérent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ; ils aiderent à repeupler nos Villes désertes, & nous donnerent toutes les Manufactures qui nous manquoient.

Afin de juger des avantages qui revinrent à l'Etat par cette Colonie, il est nécessaire d'entrer dans le dé-

* En 1684.

tail de ce qu'étoient nos Manufactures avant la guerre de trente ans, & de ce qu'elles devinrent après la révocation de l'Edit de Nantes.

Notre commerce rouloit anciennement ſur la vente de nos grains, du vin & de nos laines; quelques Manufactures de Drap ſubſiſtoient encore: mais elles n'étoient pas conſidérables. Il n'y avoit du temps de Jean le Cicéron, que ſept cents Manufacturiers en Drap dans tout le pays. Durant la régence de Joachim II. le Duc d'Albe opprimoit tyranniquement la liberté des Flamans; la ſage Elizabeth Reine d'Angleterre ſe prévalut de la ſottiſe de ſes Voiſins, en attirant dans ſes Etats les Manufacturiers de Gand & de Bruges; ils y travaillerent les laines d'Angleterre, & obtinrent qu'on en défendît la ſortie.

Nos Manufacturiers n'avoient fait juſqu'alors de bons draps, que par le mélange des laines Angloiſes avec les nôtres; & comme celles-là vinrent à manquer, nos draps tomberent. Les Electeurs de Saxe, Auguſte & Chriſtian, ſuivirent l'exemple de la Reine Elizabeth,

en attirant dans leurs pays des Ouvriers Flamans, qui rendirent leurs Manufactures florissantes. Le manque de laines étrangeres, la décadence de nos Manufactures & l'accroissement de celles de nos Voisins, accoutumerent la Noblesse du Brandebourg à vendre ses laines aux étrangers, ce qui détruisit presque entiérement nos fabriques. Jean-Sigismond, pour les relever, defendit l'entrée des draps étrangers dans ses Etats: mais cette défense devint préjudiciable, à cause que les fabriques du Brandebourg ne pouvoient pas fournir les draps dont le pays avoit besoin, ce qui obligeoit d'avoir recours à l'industrie des Voisins. Il y a grande apparence qu'on auroit imaginé des expédiens plus heureux: mais la guerre de trente ans survint, & elle renversa les projets, les Manufactures & l'Etat.

A l'avénement de Frédéric-Guillaume à la régence, on ne faisoit dans ce pays, ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine: l'industrie des François nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de serges,

d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grifettes, de crêpon, de bonnets & de bas tiffus fur des métiers, des chapeaux de caftor, de lapin & de poil de lievre, des teintures de toutes les efpeces. Quelques-uns de ces Réfugiés fe firent Marchands, & débiterent en détail l'induftrie des autres: Berlin eut des Orfevres, des Bijoutiers, des Horlogers, des Sculpteurs; & les Francois qui s'établirent dans le plat-pays, y cultiverent le tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans les contrées fablonneufes, qui par leur foin devinrent des potagers admirables. Le Grand Electeur, pour encourager une Colonie auffi utile, lui affigna une penfion annuelle de quarante mille écus, dont elle jouit encore.

Ainsi l'Electorat fe trouva plus floriffant vers la fin de la régence de Frédéric Guillaume, qu'il ne l'avoit été fous aucun de fes Ancêtres; & la grande augmentation des manufactures étendit les branches du commerce, qui roula dans la fuite fur nos bleds, fur les bois, fur les étoffes & les draps, & fur nos fels.

L'uſage des Poſtes, inconnu jusqu'alors en Allemagne, fut introduit par le Grand Electeur dans tous ſes Etats depuis Emmerick jusqu' à Memel. Les Villes payoient des taxes arbitraires qui furent abolies; l'établiſſement de l'Acciſe les remplaça. Les Villes commencerent à ſe policer; on pava les rues, & on plaça de diſtance en diſtance des lanternes pour les éclairer. Cette Police étoit d'une néceſſité indiſpenſable; car les Courtiſans étoient obligés d'aller en échaſſes au Château de Potzdam lorsque la Cour s'y tenoit, à cauſe des boues qu'il falloit traverſer dans les rues.

Le Grand Electeur, quoique généreux & magnifique pour ſa perſonne, fit des Loix Somptuaires: ſa Cour étoit nombreuſe, & ſa dépenſe ſe faiſoit avec dignité: aux fêtes qu'il donna au mariage de ſa niece la Princeſſe de Courlande, 56 tables de 40 couverts furent ſervies à chaque repas. L'activité infatigable de ce Grand Prince donna à ſa patrie tous les Arts utiles; il n'eut pas le temps d'y ajouter les Arts agréables.

Les guerres continuelles & le mélange des nouveaux habitans avoient déja fait changer les anciennes mœurs; beaucoup d'usages des Hollandois & des François devinrent les nôtres. Les vices dominans étoient l'Ivrognerie & l'Intérêt; la Débauche avec les femmes étoit ignorée de la jeunesse, & les Maladies qui en sont les suites étoient inconnues alors. La Cour aimoit les pointes, les équivoques & les bouffons. Les enfans des Nobles se remettoient aux études; & l'éducation de la jeunesse tomba insensiblement entre les mains des François; nous leur devons encore une douceur dans le commerce, & des manieres plus aisées que n'en ont ordinairement les Allemans.

Le changement qui arriva dans cet Etat après la guerre de trente ans, étoit universel; les Monnoies s'en ressentirent ainsi que tout le reste. Autrefois le marc d'argent étoit sur le pied de 9 écus dans tout l'Empire, jusqu'à l'année 1651. que les malheurs des temps forcerent le Grand Electeur d'avoir recours à toutes sortes d'expédiens pour fournir aux dépenses de l'Etat.

Il fit publier la même année un Edit qui fixoit le prix des monnoies courantes; & il fit battre des gros & des fenins pour des ſommes conſidérables, dont la valeur intrinſeque répondoit à peu près au tiers de la valeur numéraire de ces eſpeces. Le prix de cette monnoie étant idéal, elle fut auſſi-tôt décriée, & tomba à la moitié de ſa valeur; les vieux écus de bon alloi monterent à 28, à 30 gros, & de-là vient ce que nous appelons l'écu de banque. Pour remédier à ces abus, les Electeurs de Brandebourg & de Saxe * s'aboucherent à Cinna, & ils convinrent d'évaluer les monnoies ſur un nouveau pied, moyennant lequel le marc fin d'argent, avec ce qu'on appelle en ſtile de monnoie, le remede, devoit être rendu au Public généralement dans toutes les eſpeces de monnoies de l'écu jusqu'au fenin, à 10 écus 16 gros: depuis on frappa les florins & les demi-florins; & le prix du marc d'argent demeura fixe à 10 écus.

En 1690. Frédéric I. ſe concerta avec l'Electeur de Saxe & le Duc de Hannovre, ſur les moyens de ſou-

* En 1667.

tenir la monnoie fur le pied de la Convention de Cinna:. mais en ayant reconnu l'impoffibilité, ils convinrent que l'efpece courante des florins & des huit gros feroit frappée dans leurs Etats à raifon de 12 écus le marc; c'eft ce qu'on appelle le pied de Leipzig, qui fubfifte encore de nos jours.

Toutes les nouvelles Colonies que le Grand Electeur avoit établies, ne furent véritablement floriffantes que fous Frédéric I. Ce Prince jouit des travaux de fon pere; nous eûmes alors une manufacture de haute-lice égale à celle de Bruxelles; nos galons égalerent ceux de France; nos miroirs de Neuftadt furpafferent par leur blancheur ceux de Venife: l'Armée fut habillée de nos propres draps.

La Cour étoit nombreufe & brillante; les efpeces y devenoient abondantes par les fubfides étrangers; le luxe parut dans les livrées, les habits, les tables, les équipages & les bâtimens; le Roi eut à fon fervice deux des plus habiles Architectes de l'Europe, & un Sculpteur nommé Schulter auffi parfait dans fon art que

l'étoient les premiers. Bott fit la belle porte de Wesel; il donna les desseins du Château & de l'Arsenal de Berlin; il bâtit la Maison de Poste au coin du grand pont, & le beau portique du Château de Potsdam trop peu connu des amateurs. Eosanders éleva la nouvelle aile du Château de Königsberg, & la Cour des monnoies qui fut abatue dans la suite. Schulter décora l'Arsenal de ces trophées & de ces beaux mascarons qui font l'admiration des connoisseurs, & il fit fondre la Statue Equestre du Grand Electeur qui passe pour un chef-d'œuvre. Le Roi embellit la Ville de Berlin de l'Eglise du Cloître, des arcades & de quelques autres édifices encore; & il orna les Maisons de plaisance d'Oranienbourg, de Potsdam & de Charlottenbourg par toutes sortes d'augmentations & d'embellissemens.

Les Beaux Arts, enfans de l'abondance, commencerent à fleurir: l'Academie des Peintres, dont Pene, Mayer, Widemann & Leigeber étoient les premiers Professeurs, fut fondée: mais il ne sortit de leur école aucun Peintre de réputation. Ce qu'il y eut de plus

remarquable, & ce qui intéresse le plus les progrès de l'esprit humain, ce fut la fondation de l'Académie Royale des Sciences en 1700; la Reine Sophie Charlotte y contribua le plus: cette Princesse avoit le génie d'un Grand Homme & les connoissances d'un Savant; elle croyoit qu'il n'étoit pas indigne d'une Reine d'estimer un Philosophe. On sent bien que ce Philosophe dont nous parlons, étoit Leibnitz; & comme ceux qui ont reçu du ciel des ames privilégiées, s'élevent à l'égal des Souverains, elle admit Leibnitz dans sa familiarité; elle fit plus, elle le proposa comme seul capable de jeter les fondemens de cette nouvelle Académie. Leibnitz qui avoit plus d'une ame, si j'ose m'exprimer ainsi, étoit bien digne de présider dans une Académie, qu'au besoin il auroit représentée tout seul: il institua quatre Classes, dont l'une de Physique & de Médecine, l'autre de Mathématiques, la troisieme de la Langue & des Antiquités d'Allemagne, & la derniere des Langues & des Antiquités Orientales. Les plus célébres de nos Académiciens furent Messieurs

Basnage, Bernoulli, la Croze, Guillelmini, Hartzoeker, Herman, Kirch, Römer, Stürmer, Varignon, des Vignoles, Werenfels, & Wolff: depuis on y reçut Meſſieurs de Beauſobre & Lenfant, Savans dont les plumes auroient fait honneur aux ſiécles d'Auguſte & de Louis XIV.

Othon de Guerike fleuriſſoit encore à Magdebourg: c'eſt le même auquel nous devons l'invention de la pompe pneumatique, & qui par une heureuſe deſtinée a rendu ſon eſprit philoſophique & inventif, héréditaire à ſes deſcendans.

Les Univerſités proſpéroient en même temps: Halle & Franckfort étoient fournies de ſavans Profeſſeurs: Thomaſius, Gundling, Ludewig, Wolff & Strick, tenoient le premier rang pour la célébrité, & faiſoient nombre de diſciples. Wolff commenta l'ingénieux Syſtème de Leibnitz ſur les Monades, & noya dans un déluge de paroles, d'argumens, de corollaires & de citations, quelques problèmes que Leibnitz avoit jetés peut-être comme une amorce aux Métaphyſi-

ciens. Le Professeur de Halle écrivit laborieusement nombre de volumes, qui au lieu de pouvoir instruire des hommes faits, servirent tout-au-plus de Catéchisme de Dialectique pour des enfans; les Monades ont mis aux prises les Métaphysiciens & les Géometres d'Allemagne, & ils disputent encore sur la divisibilité de la matiere.

Le Roi fonda même à Berlin une Académie pour des jeunes gens de condition, sur le modele de celle de Luneville: malheureusement elle ne subsista pas longtemps.

Ce siécle ne produisit aucun bon Historien. On chargea Teissier d'écrire l'Histoire du Brandebourg; il en fit le Panégyrique. Buffendorff écrivit la vie de Frédéric-Guillaume; & pour ne rien omettre, il n'oublia ni ses Clercs de Chancellerie ni ses Valets de Chambre, dont il put recueillir les noms. Nos Auteurs ont (ce me semble) toujours péché, faute de discerner les choses essentielles des accessoires, d'éclaircir les faits, de resserrer leur prose traînante &

excessivement sujette aux inversions, aux nombreuses épithetes, & d'écrire en pédans plutôt qu'en hommes de génie.

Dans cette disette de tout bon Ouvrage en prose, le Brandebourg eut un bon Poëte; c'étoit le Sieur de Canitz: il traduisit heureusement quelques Epîtres de Boileau; il fit des Vers à l'imitation d'Horace, & quelques Ouvrages où il est tout-a-fait original: c'est le Pope de l'Allemagne, le Poëte le plus élégant, le plus correct & le moins diffus, qui ait fait des Vers en notre langue. Communément en Allemagne le pédantisme affecte jusqu'aux Poëtes: la langue des Dieux est prostituée par la bouche de quelque Régent d'un Collége obscur, ou par quelque Etudiant dissolu; & ce qu'on appelle honnêtes-gens sont ou trop paresseux, ou trop fiers pour manier la lyre d'Horace ou la trompette de Virgile. Monsieur de Canitz, quoique d'une maison illustre, crut que l'esprit & le talent de la Poësie ne dérogeoit pas; il le cultiva (comme nous l'avons dit) avec succès; il eut une charge à la Cour,

& puisa dans l'usage de la bonne compagnie, cette politesse & cette aménité qui plaît dans son stile.

Les Spectacles Allemans étoient peu de chose: ce qu'on appelle Tragédie est communément un monstre composé d'enflure & de basse plaisanterie. Les Auteurs dramatiques ignorent jusqu'aux moindres regles du Théatre. La Comédie est plus pitoyable encore: c'est une farce grossiere qui choque le goût, les bonnes mœurs & les honnêtes-gens. La Reine entretenoit un Opéra Italien, dont le fameux Bononchini étoit le compositeur; nous eûmes dès-lors de bons Musiciens. A la Cour il y avoit une Comédie Françoise, qui donnoit dans ses représentations les chef-d'œuvres des Molieres, des Corneilles & des Racines.

Le goût du Théatre Francois passa en Allemagne avec celui des modes de cette nation: l'Europe, enthousiasmée du caractere de grandeur que Louis XIV. imprimoit à toutes ses actions, de la politesse qui régnoit à sa Cour, & des Grands Hommes qui illustroient son regne, vouloit imiter la France qu'elle admiroit.

Toute l'Allemagne y voyageoit: un jeune homme paſſoit pour un imbécille, s'il n'avoit ſéjourné quelque temps à la Cour de Verſailles. Le goût des François régla nos cuiſines, nos meubles, nos habillemens, & toutes ces bagatelles ſur leſquelles la tyrannie de la mode exerce ſon empire. Cette paſſion portée à l'excès dégénéra en fureur; les femmes, qui outrent ſouvent les choſes, la pouſſerent juſqu'à l'extravagance *).

La Cour ne donnoit pas tant dans les modes étrangeres que la Ville; la magnificence & l'étiquette

* La mere du Poëte Canitz, ayant épuiſé la France en modes nouvelles, pour renchérir ſur les autres Dames de Berlin, commit à un Marchand de faire venir de Paris un mari jeune, beau, vigoureux, poli, ſpirituel & noble, ſuppoſant que cette marchandiſe s'y trouvoit auſſi communément que des pompons dans une boutique. Le Marchand tout-nouveau dans cette eſpece de métier, s'acquitta de ſa commiſſion comme il put; ſes Correſpondans trouverent enfin un Epouſeur; c'étoit un homme de 50. ans; il ſe nommoit, le Sieur de Brinbock, d'un tempérament foible & valétudinaire. Il arrive; Madame de Canitz le voit, s'effraye & l'épouſe. Ce fut un bonheur pour les Pruſſiens que ce mariage tourna au mécontentement de la Dame: autrement ſon exemple auroit été ſuivi; nos beautés auroient paſſé dans les mains des François; & les Berlinois auroient été réduits comme les Romains, à enlever les Sabines de leur voiſinage.

y décoroient l'ennui; on s'enivroit même en cérémonie. Le Roi inſtitua l'Ordre de l'Aigle Noir, tant pour avoir un Ordre comme en ont tous les Rois, que pour ſe procurer à cette occaſion une fête, qui reſſemble aſſez à une maſcarade. Ce Roi, qui avoit fondé une Académie par complaiſance pour ſon épouſe, entretenoit des Bouffons pour ſatisfaire à ſa propre inclination. La Cour de la Reine Sophie Charlotte étoit toute ſéparée de l'autre: c'étoit un Temple où ſe conſervoit le feu ſacré des Veſtales; l'aſile des Savans & le ſiége de la Politeſſe. On regretta d'autant plus les vertus de cette Princeſſe, que celle * qui lui ſuccéda, ſe livra aux Dévots, & paſſa ſa vie avec des Hypocrites, race médiſante qui verſe ſes poiſons ſur la vertu en ſanctifiant ſes propres vices. Enfin des Adeptes parurent à la cour: un Italien nommé Cataneo aſſura le Roi qu'il avoit le ſecret de faire de l'or; il en dépenſa beaucoup, & n'en fit point. Le Roi ſe vengea de ſa crédulité ſur ce malheureux, & Cataneo fut pendu.

* Une Princeſſe de Mecklenbourg qui tomba enſuite en démence.

1713. L'ETAT changea preſque entiérement de forme ſous Frédéric-Guillaume: la Cour fut congédiée, & les groſſes penſions ſouffrirent une réduction; beaucoup de perſonnes qui avoient entretenu caroſſe allérent à pied, ce qui fit dire au Public que le Roi avoit rendu l'uſage des jambes aux perclus: ſous Frédéric I. Berlin étoit l'Athenes du Nord. Sous Frédéric-Guillaume elle en devint la Sparte: tout ce Gouvernement fut Militaire; l'augmentation de l'Armée ſe fit, & dans l'ardeur de ces premiers enrôlemens, quelques Artiſans furent faits Soldats, ce qui répandit la terreur parmi les autres, qui ſe ſauverent en partie. Cet accident imprévu cauſa de nouveau un dommage conſidérable à nos Manufactures.

LE Roi porta un prompt remede à ces abus, & il s'attacha avec une attention ſinguliere au rétabliſſement & aux progrès de l'induſtrie: il défendit par un Arrêt ſévere la ſortie de nos laines; il établit le Lagerhaus *, magaſin d'où l'on avance des laines aux

* En 1714.

pauvres manufacturiers, qu'ils restituent par leur ouvrage. Nos draps trouverent un débit assuré dans la consommation de l'Armée, qui fut habillée de neuf tous les ans. Ce débit s'étendit jusques chez l'étranger: la Compagnie de Russie fut formée l'année 1725. Nos Marchands fournissoient les draps pour toutes les troupes Russes: mais les guinées Angloises passérent en Moscovie, & elles furent bientôt suivies de leurs draps, de sorte que notre commerce cessa. Nos manufactures en souffrirent au commencement: mais d'autres sorties s'ouvrirent. Les ouvriers n'eurent plus assez de nos propres laines: on permit aux Mecklenbourgeois de nous vendre les leurs; & dès l'année 1733, nos manufactures étoient si florissantes, qu'elles débiterent quarante quatre mille piéces de drap de 24 aunes chacune chez l'étranger.

Berlin fut comme un magasin de Mars: tous les ouvriers qui peuvent être employés pour une Armée, y prospérerent; & leurs ouvrages furent recherchés par toute l'Allemagne. On établit à Berlin des

moulins de poudre à canon, à Spandaw des Fourbiſſeurs, à Potsdam des Armuriers, & à Neuſtadt des ouvriers qui travailloient en ferronerie & en cuivre.

Le Roi donna des immunités & des récompenſes à tous ceux qui s'établiroient dans les Villes de ſa domination; il ajoûta tout le quartier de la Frédérichſtadt à ſa Capitale, & couvrit de maiſons les places qu'avoit occupé l'ancien rempart. Il créa la Ville de Potsdam *, & il la peupla: il ne fit pas le moindre bâtiment pour lui-même, mais tout pour ſes Sujets. L'Architecture de ſon regne eſt généralement infectée par le goût Hollandois; il ſeroit à déſirer, que les grandes dépenſes que ce Prince fit en bâtimens, euſſent été dirigées par de plus habiles Architectes. Il eut le ſort de tous les fondateurs des Villes, qui occupés par la ſolidité de leurs deſſeins, ont la plus-part négligé ce qui avec la même dépenſe les auroit embellies & ornées davantage.

* A peine y avoit-il 400 habitans dans cette Ville au lieu qu'il y en à à préſent plus de 20 mille,

BERLIN, après son augmentation, reçut une Police nouvelle * sur le pied à peu près de celle de Paris: on établit dans tous les quartiers de la Ville des Officiers de Police; l'usage des fiacres fut institué en même temps; on purgea la Ville de ces fainéans qui se nourrissent à force d'importunités; & ces malheureux objets de nos dégouts & de notre compassion, envers lesquels la nature n'a été qu'une marâtre, trouverent des asiles dans les Hôpitaux publics.

PENDANT que tous ces changemens se firent, le luxe, la magnificence & les plaisirs disparurent; l'esprit d'épargne s'introduisit dans tous les états, chez le riche comme chez le pauvre. Sous les regnes précédens, beaucoup de Nobles vendoient leurs terres pour acheter du drap d'or & des galons; cet abus cessa: dans la plus-part des Etats Prussiens, les Gentils-hommes ont besoin d'une bonne économie pour soutenir leurs familles, à cause que le droit de primogéniture

* En 1734.

n'a point lieu, & que les peres ayant beaucoup d'enfans à établir, ne peuvent procurer que par leur épargne, un revenu honnête à ceux qui après leur mort partagent leur maison dans des branches nouvelles.

Cette diminution dans la dépense du Public n'empêcha pas beaucoup d'artisans de se perfectionner; nos carosses, nos galons, nos velours & nos ouvrages d'orfévrerie se répandirent par toute l'Allemagne.

Mais ce qu'il y eut de déplorable, ce fut que pendant qu'on faisoit des arrangemens si utiles & si grands, on laissa tomber dans une décadence entiere l'Académie des Sciences, les Universités, les Arts Libéraux & le Commerce.

On remplissoit mal & sans choix les places qui venoient à vaquer dans l'Académie Royale des Sciences; & par une dépravation singuliere, le siécle affectoit de mépriser une Société dont l'origine étoit aussi illustre, & dont les travaux tendoient autant à l'honneur de la Nation qu'aux progrès de l'esprit humain.

Pendant que tout ce corps tomboit en léthargie, la Médecine & la Chymie se soutinrent; Pott, Margraff & Eller combinoient & décomposoient la matiere; ils éclairoient le monde par leurs découvertes; & les Anatomistes obtinrent un théatre pour leurs dissections publiques, qui devint une Ecole florissante de Chirurgie.

Mais la faveur & les brigues remplissoient les chaires de Professeurs dans les Universités; les Dévots, qui se mêlent de tout, acquirent une part à la direction des Universités; ils y persécutoient le bon-sens, & surtout la classe des Philosophes: Wolff fut exilé, pour avoir déduit avec un ordre admirable les preuves sur l'existence de Dieu. La jeune Noblesse, qui se vouoit aux armes, crut déroger en étudiant; & comme l'esprit humain donne toujours dans les excès, ils regarderent l'Ignorance comme un titre de mérite, & le Savoir comme une Pédanterie absurde.

La même raiſon fit, que les Arts Libéraux tomberent en décadence: l'Académie des Peintres ceſſa; Pene, qui en étoit le Directeur, quitta les tableaux pour les portraits; les Menuiſiers s'érigerent en Sculpteurs, & les Maçons en Architectes. Un Chymiſte nommé Böttcher paſſa de Berlin à Dresde, & donna au Roi de Pologne le ſecret de cette porcelaine qui ſurpaſſe celle de la Chine par l'élégance des formes & la fineſſe de la diaprure.

Notre Commerce n'étoit pas encore né, le Gouvernement l'étouffoit, en ſuivant des principes qui s'oppoſoient directement à ſes progrès: il n'en faut point conclurre que la Nation manque de génie propre au négoce. Les Vénitiens & les Génois furent les premiers qui le ſaiſirent. La découverte de la bouſſole le fit paſſer chez les Portugais & les Eſpagnols; il s'étendit enſuite en Angleterre & en Hollande; les François s'y appliquerent des derniers, & ils regagnerent de vîteſſe ce qu'ils avoient négligé par ignorance. Si les

habitans de Dantzig, de Hambourg, de Lubeck; fi les Danois & les Suédois s'enrichiffent tous les jours par la navigation; pourquoi les Pruffiens n'en feroient-ils pas autant? Les hommes deviennent tous des aigles, quand on leur ouvre les chemins de la fortune; il faut que l'exemple les anime, que l'émulation les excite, & que le Souverain les encourage: les François ont été tardifs, nous le fommes de même; peut-être eft-ce que notre heure n'eft pas encore venue.

On fongeoit moins alors à étendre le Commerce, qu'à réprimer les dépenfes inutiles: les deuils avoient été autrefois ruineux pour les familles; on donnoit des feftins aux enterremens; la pompe funebre étoit même couteufe: toutes ces coutumes furent abolies; on ne drapa plus les maifons ni les caroffes; on ne donna plus de livrées noires; & depuis on mourut à fort bon marché.

Ce Gouvernement tout militaire influa dans les mœurs, & régla même les modes: le Public avoit pris

par affection un air aigrefin; perſonne dans tous les Etats Pruſſiens n'avoit plus de trois aunes de drap dans ſon habit, ni moins de deux aunes d'épée pendues à ſon côté. Les femmes fuyoient la ſociété de hommes, & ceux-ci s'en dédommageoient entre le vin, le tabac & les bouffons. Enfin nos mœurs ne reſſembloient plus, ni à celles de nos Ancêtres, ni à celles de nos Voiſins; nous étions originaux, & nous avions l'honneur d'être copiés de travers par quelques petits Princes d'Allemagne.

VERS les dernieres années de ce regne, le haſard conduiſit à Berlin * un homme obſcur, d'un eſprit malfaiſant & ruſé; c'étoit une eſpece d'Adepte, qui faiſoit de l'or pour le Souverain, aux dépens de la bourſe de ſes Sujets; ſes artifices lui réuſſirent un temps: mais comme la méchanceté ſe découvre tôt ou tard, ſes preſtiges diſparurent, & ſa malheureuſe ſcience rentra dans les ténebres dont elle étoit ſortie.

* Eckert.

TELLES ont été les Mœurs du Brandebourg ſous tous ſes différens Gouvernemens: le génie de la Nation fut étouffé par une longue ſuite de ſiécles barbares; il s'éleva de temps en temps, mais il s'affaiſſa auſſi-tôt ſous l'ignorance & le mauvais goût; & lorsque des circonſtances heureuſes ſemblerent favoriſer ſes progrès, ſurvint une guerre dont les ſuites funeſtes anéantirent les forces de l'Etat. Nous avons vû cet Etat renaiſſant de ſes cendres: nous avons vû par quels nouveaux efforts la Nation parvint à ſe civiliſer; & ſi ce beau feu n'a jeté que de foibles étincelles, il ne faut qu'un rien pour le faire paroître au grand jour. Comme les ſemences ont beſoin d'un terrein propre pour leur dévelopement: de même les Nations demandent un concours de conjonctures heureuſes, pour qu'elles ſortent de leur engourdiſſement, & qu'elles reçoivent (pour ainſi dire) une nouvelle vie.

TOUS les Etats ont eu un certain cercle d'événemens à parcourir, avant que d'atteindre à leur plus

haut dégré de perfection: les Monarchies y font arrivées avec une allûre plus lente que les Républiques, & s'y font moins foutenues; & s'il eft vrai de dire que la forme de Gouvernement la plus parfaite eft celle d'un Royaume bien adminiftré, il n'eft pas moins certain que les Républiques ont rempli le plus promptement le but de leur inftitution, & fe font le mieux confervées, parce que les bons Rois meurent, & que les fages Loix font immortelles.

Sparte & Rome, qui furent fondées pour être guerrieres, produifirent, l'une cette Phalange invincible, l'autre ces Légions qui fubjuguerent la moitié du Monde connu. Sparte enfanta les plus illuftres Capitaines. Rome devint une pépiniere de Héros. Athenes, à laquelle Solon avoit donné des loix plus pacifiques, devint le berceau des Arts: à quelle perfection fes Poëtes, fes Orateurs & fes Hiftoriens ne parvinrent-ils point? cet afile des Sciences fe conferva jufqu'à l'entiere ruine de l'Attique. Carthage, Venife, &

même la Hollande, furent par leur inſtitution liées au commerce, & elles le poufferent & le ſoutinrent conſtamment, reconnoiſſant que c'étoit le principe de leur grandeur & le ſoûtien de leur Etat.

CONTINUONS encore cet examen pour un moment: en touchant aux Loix fondamentales des Républiques, on eſt ſûr de les renverſer de fond en comble, à cauſe que la ſageſſe des Législateurs a formé un tout, auquel les parties du Gouvernement tiennent eſſentiellement; rejetter les unes, c'eſt détruire les autres, par l'enchaînement des conſéquences qui les lient enſemble, & qui en forment un Syſtème aſſortiſſant & complet.

DANS les Royaumes, la forme du Gouvernement n'a de baſe que le Deſpotiſme du Souverain: les Loix, le Militaire, le Négoce, l'Induſtrie & toutes les autres parties de l'Etat, ſont aſſujetties au caprice d'un ſeul homme, qui a des Succeſſeurs qui ne ſe reſſemblent jamais; d'où il s'enſuit pour l'ordinaire,

qu'à l'avénement d'un nouveau Prince l'Etat eſt gouverné par de nouveaux principes, & c'eſt ce qui porte préjudice à cette forme de Gouvernement. Il y a de l'unité dans le but que les Républiques ſe propoſent, & dans les moyens qu'elles employent pour y parvenir, ce qui fait qu'elles ne le manquent preſque jamais: dans les Monarchies un Fainéant ſuccede à un Prince ambitieux; celui-ci eſt ſuivi d'un Dévot, celui-là par un Guerrier, celui-ci par un Savant, celui-là par un autre qui s'abandonne à la Volupté; & pendant que ce théatre mouvant de la fortune préſente ſans ceſſe des ſcenes nouvelles, le génie de la Nation, diverti par la variété des objets, ne prend aucune aſſiette fixe. Il faut donc que dans les Monarchies, les établiſſemens qui doivent braver la viciſſitude de ſiécles, ayent des racines ſi profondes qu'on ne puiſſe les arracher ſans ébranler en même temps les plus ſolides fondemens du Trône.

MAIS la fragilité & l'inſtabilité ſont inſéparables des ouvrages des hommes: les Révolutions que les Monarchies & les Républiques éprouvent, ont leurs cauſes dans les loix immuables de la Nature; il faut que les paſſions humaines ſervent de reſſorts, pour amener & mouvoir ſans ceſſe de nouvelles décorations ſur ce grand théatre; que la fureur audacieuſe des uns enleve ce que la foibleſſe des autres ne peut défendre; que des Ambitieux renverſent des Républiques; & que l'artifice triomphe quelquefois de la ſimplicité. Sans ces grands bouleverſemens dont nous venons de parler, l'Univers reſteroit ſans ceſſe le même; il n'y auroit point d'événemens nouveaux; il n'y auroit point d'égalité entre le deſtin des Nations; quelques Peuples ſeroient toujours civiliſés & heureux, & d'autres toujours barbares & infortunés.

NOUS avons vû des Monarchies naître & mourir; des Peuples, de barbares qu'ils étoient, ſe policer & devenir le modele des Nations: ne pour-

rions-nous pas en conclurre, que ces Nations ont une révolution ſemblable (ſi on oſe le dire) à celle des planetes, qui après avoir parcouru en dix mille ans tout l'eſpace des cieux, ſe retrouvent au point d'où elles étoient parties?

Nos beaux jours arriveront donc comme ceux des autres; nos prétentions ſont d'autant plus juſtes, que nous avons payé le tribut à la Barbarie quelques ſiécles de plus que les méridionaux.

Ces ſiécles précieux s'annoncent par le nombre des Grands-hommes en tout genre, qui naiſſent à la fois: heureux ſont les Princes, qui viennent au monde dans des conjonctures auſſi favorables! les Vertus, le Talent, le Génie, les emportent d'un mouvement commun avec eux, aux choſes grandes & ſublimes.

DU GOUVERNEMENT ANCIEN ET MODERNE DU BRANDEBOURG.

LORSQUE le Brandebourg étoit païen, il fut gouverné par des Druides, comme toute l'Allemagne l'étoit anciennement. Sous les Vandales, les Teutons & les Suèves, leurs Princes étoient proprement les Généraux de la Nation; ils s'appelloient Fürſten, ce qui ſignifie Conducteurs. Les Empereurs qui dompterent ces Barbares, établirent des Gouverneurs de frontieres, qu'on nommoit Marckgraves, pour tenir en bride cette Nation belliqueuſe & fiere de ſa liberté. Il nous reſte ſi peu de Mémoires de ces temps reculés que pour ne point mêler de fables à l'Hiſtoire, nous ne ferons mention que du Gouvernement de l'Electorat ſous les Princes de la Maiſon de Hohenzollern.

Année, 1412. Du temps que les Burggraves de Nurenberg s'établirent dans la Marche, les Gentilshommes devenus ſauvages ſous les dernieres Régences, leur refuſerent l'hommage; cette Nobleſſe, ſoutenue dans ſon indépendance par les Ducs de Poméranie, devenoit redoutable à ſon Souverain; les grandes familles étoient puiſſantes; elles armoient leurs Sujets; elles ſe faiſoient la guerre; & elles détrouſſoient même les paſſans ſur les grands chemins; des Châteaux maſſifs & entourés de foſſés leur ſervoient de repaires. Ces petits Tyrans, ayant partagé entre eux l'autorité légitime, fouloient impunément ceux qui cultivoient les champs; & comme il n'y avoit point de domination aſſez bien établie pour faire reſpecter les Loix, le pays étoit dans le déſordre & dans la plus affreuſe miſere. Les grandes familles qui s'éleverent pendant cette Anarchie, furent les Kittzow, les Putlitz, les Brédow, les Holtzendorff, les Uchtenhagen, les Torgow, les Arnim, les Rochow & les Seigneurs de Hohenſtein: ce fut à celles-là que l'Electeur Frédéric I. eut affaire.

QUOIQUE Frédéric I. les fournît, les Etats resterent toujours maîtres du Gouvernement: ils accordoient les Subsides; ils régloient les Impôts; ils fixoient le nombre des Troupes, qu'on ne levoit que dans les extrémités, & les payoient; on les consultoit sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour la défense du pays; & c'étoit par leurs avis que s'administroient les Loix & la Police.

L'HISTOIRE nous fournit plus d'un exemple du pouvoir des Etats. L'Electeur Albert-Achille devoit cent mille florins *: il pria les Etats de se charger de ce payement. Pour cet effet ils imposerent une taxe sur la Biere, qu'ils n'accorderent que pour sept ans; ils la hausserent dans la suite, & elle devint l'origine de ce qu'on appelle la Landschafft, ou la Banque publique.

DU Temps de l'Electeur Joachim I. **, les Etats leverent une taxe sur les Moulins, sur les Censes &

* En 1472.

** En 1530.

ſur les Bergeries, pour ſoudoyer deux cent Cavaliers que ce Prince envoyoit à l'Empereur contre les Infideles.

Sous l'Electeur Joachim II, le crédit des Etats étoit ſi puiſſant, qu'ils dégagerent quelques Bailliages ſur leſquels ce Prince avoit contracté des dettes, à condition que ni lui, ni ſes Succeſſeurs, ne pourroient dorénavant emprunter deſſus, ni les aliener. L'Electeur les conſultoit ſur toutes les affaires, & leur promit même de ne rien entreprendre ſans leur conſentement. Les Etats entrerent en correſpondance avec Charles V, & lui marquerent qu'ils ne trouvoient pas à propos que l'Electeur ſe rendît à la Diete de l'Empire; auſſi Joachim II. ſe diſpenſa-t-il de ce voyage.

Jean-Sigismond & George Guillaume * conférerent avec eux ſur le ſujet de la Succeſſion de Juliers & de Berg, & les Etats nommerent quatre Députés qui ſuivrent la Cour, tant pour lui ſervir de Conſeil, que pour être employés à des Négociations &

* En 1628.

à l'usage que les circonstances pourroient demander pour le service de ces Princes.

GEORGE-Guillaume * consulta les Etats pour la derniere fois, pour savoir s'ils trouvoient bon que l'Electeur fit alliance avec les Suédois en leur remettant ses places, ou s'il devoit suivre le parti de l'Empereur. Depuis, Schwartzenberg Ministre tout-puissant d'un Prince foible, attira à sa personne toute l'autorité du Souverain & des Etats: il imposa des Contributions de sa propre autorité; & il ne resta aux Etats, de cette puissance dont ils n'avoient jamais abusé, que le mérite d'une soumission aveugle aux ordres de la Cour.

LES Electeurs n'avoient eu d'autre Conseil que les Etats jusqu'au regne de Joachim-Frédéric: ce Prince forma un Conseil composé du Ministre de la Justice, du Ministre des Finances, de celui qui avoit les affaires de l'Empire, & du Maréchal de la Cour; un Stadthalter y présidoit. De ce Conseil émanoient toutes les

* En 1631.

Sentences en dernier reſſort, les Ordres tant au civil qu'au militaire, les Réglemens de la Police; & c'étoit lui également, qui dreſſoit l'inſtruction des Miniſtres qui étoient employés à des Cours étrangeres.

Lorsqu'un voyage ou la guerre obligeoit l'Electeur à quitter ſes Etats, ce Conſeil exerçoit les fonctions de la Souveraineté; il donnoit des Audiences aux Miniſtres étrangers; il avoit en un mot le même pouvoir que la Régence d'une minorité pendant la tutelle d'un Prince.

Le pouvoir du Premier Miniſtre & du Conſeil étoit preſque illimité; le Comte de Schwartzenberg ſous George-Guillaume avoit augmenté ſon autorité, au point qu'elle étoit pareille à celle des Maires du Palais, du temps des Rois de France de la premiere Race: mais l'abus énorme qu'il en fit, dégouta l'Electeur Frédéric-Guillaume de tout Premier Miniſtre. Nous voyons, par les Réglemens que ce Prince donna *, qu'il diſtribua à chacun de ſes Miniſtres des

* En 1651.

départemens différens, & qu'il établit dans chaque Province deux Conſeillers, pour régler les affaires qui la concernoient, & en rendre compte.

Frederic-Guillaume réſida à Königsberg en Pruſſe pendant les premieres années de ſa régence; & il pourvut le Conſeil qu'il laiſſa à Berlin, d'amples inſtructions relatives au temps & aux circonſtances où il ſe trouvoit: les Troupes recevoient leurs ordres des plus anciens Généraux qui ſe trouvoient dans la Province; & les Gouverneurs des Places les recevoient immédiatement de ſa perſonne.

A la mort du Chancelier Görtz, cette dignité fut ſupprimée, & le Baron de Schwerin devint Premier Préſident du Conſeil. Les départemens ſe trouverent partagés, de ſorte que tout ce qui étoit du reſſort des Loix, ſe portoit au Conſeil de la Juſtice, qui avoit un Préſident à ſa tête: la juriſdiction des Officiers de la Cour dépendoit du Capitaine du Château; les Finances du Prince ſe trouvoient adminiſtrées par la Chambre des Domaines, qui étoit partagée en différens dé-

partemens; le Baron de Meinders, & après lui le Sieur de Jena en eurent la direction générale.

UN Confiftoire, composé moitié de Prêtres, moitié de Laïquès; gouvernoit les affaires Eccléfiaftiques. Outre ces Colléges fusmentionnés, la Chancellerie des Fiefs décidoit de toutes les affaires féodales.

LES chofes refterent à peu près fur le même pied fous le regne de Frédéric I. * avec cette différence, qu'il fe laiffa fans ceffe gouverner par fes Miniftres: Danckelmann, qui avoit été fon Précepteur, devint maître de l'Etat. Après fa difgrace, le Comte de Wartenberg fuccéda à fa faveur & à fon pouvoir: Kamcke auroit de même fuccédé au Grand Chambellan, fi la mort du Roi n'avoit mis fin à fa faveur naiffante.

FREDERIC-Guillaume II. ** changea toute la forme de l'Etat & du Gouvernement: il limita le pouvoir des Miniftres; & de Maîtres qu'ils avoient été de fon pere, ils devinrent fes Commis.

* Depuis 1688.

** Depuis 1713.

Les Affaires étrangeres furent remises aux Sieurs d'Ilgen & de Kniphausen: ces Ministres conféroient avec les Envoyés, & entretenoient la correspondance avec les Ministres Prussiens dans les différentes Cours de l'Europe; ils étoient chargés surtout des affaires de l'Empire, des limites de l'Etat & des droits de la Maison. Le Sieur de Coccéi Ministre d'Etat eut la direction générale de la Justice, & faisoit la charge de Chancelier: sous lui le Sieur d'Arnim avoit le département des Appels & de la Justice Civile de Prusse & de Ravensberg; & le Sieur de Katsch fut mis à la tête de la Justice Criminelle.

Le Sieur de Printz Grand Maréchal de la Cour devint Président du Consistoire Supérieur, & fut chargé de l'inspection des Universités, des Fondations pieuses, des Canonicats, & des affaires des Juifs.

Les Finances étoient, des parties du Gouvernement, celle qui avoit été le plus négligée: le Roi y fit des arrangemens tout nouveaux; il établit le Grand Directoire en 1724. Ce Collége est divisé en

quatre Départemens, à la tête de chacun desquels est un Ministre d'Etat. La Prusse, la Poméranie & la Nouvelle Marche, avec les Postes, formerent le premier Département, qu'eut le Sieur de Grumkow. L'Electorat de Brandebourg, le Duché de Magdebourg, le Comté de Rupin, & le Commissariat de Guerre, formerent le second Département, qu'eut le Sieur de Kraut. Les Etats du Rhin & du Weser, avec les Salines, furent le partage du troisieme, qu'eut le Sieur de Görne; & le quatrieme eut la direction de la Principauté de Halberstadt, du Comté de Mansfeldt, des Manufactures, du Papier timbré & des Monnoies; il échut au Sieur de Vireck.

Le Roi combina le Commissariat avec les Finances: autrefois ces Colléges occupoient quarante Avocats pour soutenir les procès qu'ils se faisoient, en négligeant les affaires pour lesquelles ils étoient préposés. Depuis leur réunion ils travaillerent d'un commun accord au bien de l'Etat.

Sous ces Départemens principaux, le Roi établit dans chaque Province un Collége de Justice & un College de Finance subordonnés aux Ministres. Les Ministres des affaires étrangeres, ceux de la Justice & ceux des Finances, faisoient journellement leur rapport au Roi, qui décidoit en dernier ressort de toutes les affaires. Pendant tout son regne, il ne parut pas la moindre Ordonnance qu'il n'eût signée de sa main, ni la moindre Instruction dont il ne fût l'Auteur.

Il déclara tous les Fiefs allodiaux, moyennant une certaine redevance annuelle, que les propriétaires payerent à l'Etat. Frédéric-Guillaume employa quatre millions cinq cents mille écus au rétablissement de la Lithuanie: il mit six millions pour rebâtir les Villes de ses Etats, augmenter Berlin, & fonder Potsdam; & il acheta pour cinq millions de terres, qu'il ajoûta à ses Domaines.

DISSERTATION

SUR

LES RAISONS D'ETABLIR, ou D'ABROGER LES LOIX.

CEUX qui veulent acquérir une connoiſſance exacte de la maniere dont il faut établir ou abroger les Loix, ne la peuvent puiſer que dans l'Hiſtoire. Nous y voyons que toutes les Nations ont eu des Loix particulieres; que ces Loix ont été établies ſucceſſivement; & qu'il a fallu toujours beaucoup de temps aux Hommes, pour parvenir à quelque choſe de raiſonnable. Nous y voyons que les Législateurs dont les Loix ont ſubſiſté le plus longtemps, ont été ceux qui ont eu pour but le bonheur public, & qui ont le mieux connu le génie du Peuple dont ils régloient le Gouvernement.

CE ſont ces conſidérations qui nous obligent d'entrer ici en quelques détails ſur l'Hiſtoire même des

Loix, & ſur la maniere dont elles ſe ſont établies dans les Pays les plus policés.

Il paroît probable que les Peres de Famille ont été les premiers Législateurs: le beſoin d'établir l'ordre dans leurs maiſons les obligea ſans doute à faire des Loix domeſtiques. Depuis ces premiers temps, & lorſque les Hommes commencerent à ſe raſſembler dans des Villes; les Loix de ces Juriſdictions particulieres ſe trouverent inſuffiſantes pour une Société plns nombreuſe.

La malice du cœur humain, qui ſemble engourdie dans la ſolitude, ſe ranime dans le grand monde; & ſi le commerce des Hommes, qui aſſortit les caractères les plus reſſemblans, fournit des compagnons aux gens vertueux; il donne également des complices aux Scélérats.

Les Déſordres s'accrurent dans les Villes: de nouveaux Vices prirent naiſſance; & les Peres de Famille, comme les plus intéreſſés à les réprimer, convinrent pour leur ſûreté, de s'oppoſer à ce déborde-

ment. On publia donc des Loix, & l'on créa des Magiſtrats pour les faire obſerver: tant eſt grande la dépravation du cœur humain, que pour vivre en paix & heureux, on fut obligé de l'y contraindre par la puiſſance des Loix.

Les premieres Loix ne parerent qu'aux grands inconvéniens; les civiles régloient le culte des Dieux, le partage des Terres, les contracts de Mariage, & les Succeſſions: les Loix Criminelles n'étoient rigoureuſes que pour les crimes dont on redoutoit le plus les effets; & enſuite, à meſure qu'il ſurvenoit des inconvéniens inattendus, de nouveaux déſordres donnoient naiſſance à de nouvelles Loix.

De l'union des Villes ſe formerent des Républiques, & par la pente que toutes les choſes humaines ont à la viciſſitude, leur Gouvernement changea ſouvent de forme. Laſſé de la Démocratie, le Peuple paſſoit à l'Ariſtocratie, à laquelle il ſubſtituoit même le Gouvernement Monarchique; ce qui arrivoit en deux manieres, ou lorſque le Peuple mettoit ſa con-

fiance dans la vertu éminente d'un de ses Citoyens; ou lorsque par artifice quelque Ambitieux usurpoit le souverain pouvoir. Il est peu d'Etats qui n'ayent pas essayé de ces différens gouvernemens: mais tous eurent des Loix différentes.

OSIRIS est le premier Législateur dont l'Histoire profane fasse mention: il étoit Roi d'Egypte, & il y établit ses Loix, les Souverains même y étoient soumis: ces Loix qui régloient le Gouvernement du Royaume, s'étendoient sur la conduite des Particuliers.

LES Rois n'acquéroient l'amour de leur Peuple qu'autant qu'ils s'y conformoient. Osiris * institua trente Juges, dont le chef portoit au cou la figure de la Vérité pendue à une Chaîne d'or; c'étoit obtenir gain de cause que d'être touché par cette figure. *Hérodote; Diodore de Sicile.*

OSIRIS régla le culte des Dieux, le partage des Terres, la distinction des Conditions: il ne voulut point qu'il y eût prise de corps contre le Débiteur; toute séduction de Rhétorique étoit bannie des Plai-

* *Quelques Auteurs y ajoutent* Isis.

doyers : les Egyptiens engagoient les Cadavres de leurs Peres, ils les dépofoient chez leurs Créanciers, pour nantiffement, & c'étoit une infamie que de ne les pas dégager avant leur mort. Ce Législateur crut que ce n'étoit pas affez de punir les Hommes pendant leur vie : il établit un tribunal qui les jugeoit après leur mort; afin que la flétriffure attachée à leur condamnation, fervît d'aiguillon pour animer les Vivans à la vertu.

Rollin, Hiftoire Ancienne.

APRES les Loix des Egyptiens, celles des Crétois font les plus anciennes : Minos fut leur Législateur : il fe difoit fils de Jupiter, & affûroit avoir reçu ces Loix de fon Pere, afin de les rendre plus refpectables.

Plutarque.

LYCURGUE, Roi de Lacédémone, fit ufage des Loix de Minos, auxquelles il en ajouta quelques unes d'Ofiris, qu'il recueillit lui-même dans un Voyage qu'il fit en Egypte : il bannit de fa République, l'Or, l'Argent, toute forte de Monnoies, & les Arts fuperflus, il partagea également les Terres entre les Citoyens.

Ce Législateur, qui avoit intention de former des Guerriers, ne voulut point qu'aucune eſpece de paſſion pût énerver leur courage: il permit pour cet effet la communauté des Femmes entre les Citoyens; ce qui peuploit l'Etat, ſans attacher trop les Particuliers aux liens doux & tendres du Mariage; tous les Enfans étoient élevés aux frais du Public. Lorsque les Parens pouvoient prouver que leurs enfans étoient nés malſains, il leur étoit permis de les tuer. Lycurgue penſoit qu'un Homme qui n'étoit pas en état de porter les Armes, ne méritoit pas la vie.

Il régla que les Ilottes, eſpece d'Eſclaves, cultiveroient les Terres; & que les Spartiates ne s'occuperoient qu'aux Exercices qui les rendoient propres à la Guerre.

La Jeuneſſe des deux ſexes luttoit, ils faiſoient leurs Exercices tout nus, en place publique.

Leurs Repas étoient reglés, ou, ſans diſtinction des états, tous les Citoyens mangeoient enſemble.

Il étoit défendu aux Etrangers de s'arrêter à Sparte; afin que leurs Mœurs ne corrompissent pas celles que Lycurgue avoit introduites.

On ne punissoit que les Voleurs mal-adroits: Lycurgue avoit intention de former une République Militaire, & il y réussit.

Plutarque, Vie de Solon. Remarques de Dacier.

Dracon * fut à la vérité le premier Législateur des Athéniens: mais ses Loix étoient si rigoureuses, qu'on disoit qu'elles étoient écrites plutôt avec du Sang qu'avec de l'Encre.

Nous avons vu comme les Loix s'établirent en Egypte & à Sparte: voyons maintenant comme elles furent réformées à Athenes.

Les Désordres qui regnerent dans l'Attique, & les suites funestes qu'ils présageoient, firent qu'on eut recours à un Sage qui pouvoit seul réformer tant d'Abus. Les Pauvres qui souffroient, à cause de

* Dracon infligeoit punition de mort contre les plus petites fautes; il alla jusqu'à faire le Procès aux choses inanimées: une Statue, par exemple, qui en tombant avoit blessé quelqu'un, étoit bannie de la Ville.

leurs Dettes, des Vexations cruelles de la part des Riches, ſongerent à ſe choiſir un Chef qui les délivrât de la Tyrannie des Créanciers.

DANS ces Diſſenſions, Solon fut nommé Archonte, & Arbitre ſouverain, du conſentement de tout le monde. Les Riches, dit Plutarque, l'agréerent volontiers comme Riche; & les Pauvres, comme Homme de Bien.

SOLON déchargea les Débiteurs; il accorda aux Citoyens la liberté de teſter.

IL permit aux Femmes qui avoient des Maris impuiſſans, d'en choiſir d'autres parmi leurs Parens.

CES Loix impoſoient des Châtimens à l'Oiſiveté: elles abſolvoient ceux qui tuoient un Adultere; elles défendoient de confier la Tutelle des enfans à leurs plus proches Héritiers.

CEUX qui avoient crevé l'œil à un Borgne, étoient condamnés à perdre les deux yeux: les Débauchés n'oſoient point parler dans les Aſſemblées du Peuple.

SOLON ne fit aucune Loi contre le Parricide; ce crime lui paroiſſoit inoui: il penſoit que c'eût été l'enſeigner plutôt que le défendre.

Moreri Dictionnaire. Rollin. Plutarque.

IL vouloit que ſes Loix fuſſent dépoſées dans l'Aréopage: ce Conſeil fondé par Cécrops, qui au commencement avoit été compoſé de trente Juges, s'augmenta juſqu'à cinq cents: l'Aréopage tenoit ſes Séances de nuit; les Avocats y plaidoient les Cauſes ſimplement; il leur étoit défendu d'exciter les paſſions.

LES Loix d'Athenes paſſerent enſuite à Rome: mais comme les Loix de cet Empire devinrent celles de tous les Peuples qu'il conquit; il ſera néceſſaire de nous étendre davantage ſur leur ſujet.

Tite Live. Plutarque. Cicéron.

ROMULUS fut le Fondateur & le premier Légiſlateur de Rome: voici le peu qui nous reſte des Loix de ce Prince.

Denis d'Halicarnaſſe. Antiquités Romaines.

IL vouloit que les Rois euſſent une Autorité Souveraine dans les Affaires de Juſtice, & de Religion; qu'on n'ajoutât point foi aux Fables qu'on rapporte des Dieux; qu'on eût d'eux des ſentimens ſaints &

Religieux, en n'attribuant rien de déshonnête à des Natures Bienheureuses. Plutarque ajoute que c'est une impiété de croire que la Divinité prenne plaisir aux attraits d'une Beauté mortelle. Ce Roi si peu superstitieux ordonna cependant qu'on n'entreprît rien, sans avoir préalablement consulté les Augures.

ROMULUS plaça les Patriciens dans le Sénat, les Plébéïens dans les Tribus; & il ne comptoit pour rien les Esclaves dans sa République.

LES Maris avoient le droit de punir de mort leurs Femmes lorsqu'elles étoient convaincues d'Adultere, ou d'ivrognerie.

LA Puissance des Peres sur leurs Enfans n'avoit point de bornes; il leur étoit permis de les faire mourir, lorsqu'ils naissoient monstrueux. On punissoit les Parricides de mort. Un Patron, qui fraudoit son Client, étoit en abomination; une Belle-fille qui battoit son Pere, étoit abandonnée à la vengeance des Dieux Pénates. Romulus voulut que les Murailles des Villes fussent sacrées; & il tua son Frere Remus,

pour avoir transgreſſé cette Loi en ſautant par deſſus les Murs de la Ville qu'il élevoit.

Ce Prince établit des Aſiles: il y en avoit entre autres auprès de la Roche Tarpéïenne.

Plutarque, Vie de Numa.

A ces Loix de Romulus, Numa en ajoûta de nouvelles: comme ce Prince étoit fort pieux, & que ſa Religion étoit épurée, il défendit que perſonne ne donnât aux Dieux la figure humaine, ou celle de quelque Bête. De-là vint que les CLX premieres années depuis la fondation de Rome, il n'y eut point d'images dans les Temples.

Danet Dictionnaire des Antiquités.

Tullus Hoſtilius, afin d'exciter le Peuple à la multiplication de l'Eſpece, voulut que, lorsqu'une Femme accoucheroit de trois Enfans à la fois, ils fuſſent nourris aux dépens du Public, jusqu'à l'âge de Puberté.

Nous remarquons parmi les Loix de Tarquin, qu'il obligea chaque Citoyen de donner au Roi le dénombrement de tous ſes Biens, au riſque d'être puni s'il y manquoit; qu'il régla les Dons que chacun devoit faire aux Temples; & qu'entre autres il permit

que les Esclaves mis en liberté pussent être reçus dans les Tribus de la Ville; les Loix de ce Prince furent favorables aux Débiteurs.

TELLES sont les principales Loix que les Romains reçurent de leurs Rois: Sextus Papirius les recueillit toutes; & elles prirent de lui le nom de Code Papirien.

LA plûpart de ces Loix, faites pour un Etat Monarchique, furent abolies par l'expulsion des Rois.

VALERIUS Publicola, Collegue de Brutus dans le Consulat, un des Instrumens de la Liberté dont Rome jouissoit, ce Consul, si favorable au Peuple, publia de nouvelles Loix, propres au genre de Gouvernement qu'il venoit d'établir.

CES Loix permettoient d'appeler au Peuple des Jugemens des Magistrats, & défendoient, sous peine de mort, d'accepter des Charges sans son aveu. Publicola diminua les Tailles, & autorisa le Meurtre des Citoyens qui aspiroient à la Tyrannie.

CE ne fut qu'après lui que s'établirent les Usures; *Tite-Live Liv.* II
les Grands de Rome les porterent jusqu'au denier

Echard Liv. II. *Ch.* II. *Tacite, Annales.*

huit. Si le Débiteur ne pouvoit acquitter sa Dette, il étoit traîné en Prison, & réduit à l'Esclavage, lui & toute sa famille. La dureté de cette Loi parut insupportable aux Plébéïens, qui en étoient souvent les Victimes: ils murmurerent contre les Consuls; le Sénat se montra inflexible; & le Peuple, irrité de plus en plus, se retira au Mont Sacré. De-là il traita d'égal avec les Sénateurs; & il ne rentra à Rome, qu'à condition qu'on abolît ses Dettes, & que l'on créât des Magistrats, qui par la charge de Tribuns seroient autorisés à soutenir ses Droits: ces Tribuns réduisirent l'Usure au Denier seize; & enfin elle fut tout à fait abolie pour un temps.

Les deux Ordres qui composoient la République Romaine, formoient sans cesse des desseins ambitieux, pour s'élever les uns aux dépens des autres: de-là naquirent les Défiances & les Jalousies. Quelques Séditieux, qui flattoient le Peuple, outroient ses prétensions; & quelques jeunes Sénateurs, nés avec des passions vives, & avec beaucoup d'or-

gueil, rendoient les Résolutions du Sénat souvent trop séveres.

La Loi Agraire, sur le partage des Terres conquises, divisa plus d'une fois la République: il en fut question l'année CCLXVII. de sa fondation. Ces Dissensions, auxquelles le Sénat faisoit diversion par quelques Guerres, mais qui se réveilloient toujours, continuerent jusqu'en l'année CCC.

Rome reconnut enfin la nécessité d'avoir recours à des Loix qui pussent satisfaire les deux Partis : on envoya à Athenes Posthumius Albus, Antonius Manlius & Sulpitius Camerinus, pour y compiler les Loix de Solon. Ces Ambassadeurs à leur retour, furent mis au nombre des Décemvirs: ils rédigerent ces Loix, qui furent approuvées du Sénat par un Arrêt, & du Peuple par un Plébiscite; on les fit graver sur dix Tables de Cuivre; & l'année d'après on y en ajoûta encore deux autres: ce qui forma un Corps de Loix, si connu sous le nom de celui des Douze Tables.

Tite-Live. Liv. III.

Danet Dictionnaire des Antiquités Romaines.

CES Loix limitoient la Puissance Paternelle: elles infligeoient des punitions aux Tuteurs qui fraudoient leurs Pupilles; elles permettoient de léguer son Bien à qui l'on voudroit. Les Triumvirs ordonnerent depuis que les Testateurs seroient obligés de laisser le quart de leur Bien à leurs Héritiers; & c'est l'origine de ce que nous appelons la Légitime *.

LES Enfans Posthumes, nés dix mois après la mort de leurs Peres, étoient déclarés légitimes; l'Empereur Adrien étendit ce Privilége jusqu'à l'onzieme mois.

LE Divorce, jusqu'alors inconnu des Romains, n'eut force de Loi que par celle des Douze Tables: il y avoit des peines infligées contre les Injures d'effet, de paroles, & par écrit.

L'INTENTION seule du Parricide étoit punie de mort.

LES Citoyens étoient autorisés à tuer les Voleurs armés, ou qui entroient de nuit dans leur maison.

* Il n'y avoit que deux sortes d'Héritiers ab intestat, les Enfans & les Parens Masculins.

Tout Faux Témoin devoit être précipité de la Roche Tarpéïenne. En matieres Criminelles, l'Accusateur avoit deux jours, dans lesquels il formoit l'Accusation, qu'il signifioit; & l'Accusé avoit trois jours pour y répondre *. S'il se trouvoit que l'Accusateur eût calomnié l'Accusé, il étoit puni des mêmes peines que méritoit le crime dont il l'avoit chargé.

Voila en substance ce que contenoient les Loix des Douze Tables, dont Tacite dit qu'elles furent la fin des bonnes Loix: l'Egypte, la Grece, & tout ce qu'elle connoissoit de plus parfait, y avoient contribué. Ces Loix, si équitables & si justes, ne resserroient la Liberté des Citoyens, que dans les cas où l'abus qu'ils en pouvoient faire, auroit nui au repos des Familles & à la sûreté de la République.

L'autorite' du Sénat sans cesse en opposition avec celle du Peuple, l'ambition outrée des Grands, les prétensions des Plébéïens, qui s'accroissoient chaque

* L'Accusé comparoissoit en Suppliant devant le Migistrat avec ses Parens & ses Cliens.

jour, & beaucoup d'autres raifons, qui font proprement du reffort de l'Hiftoire, cauferent de nouveau des orages violens. Les Gracchus & les Saturninus publierent quelques Loix féditieufes. Pendant les troubles des Guerres Civiles, on vit un nombre d'Ordonnances que les évenemens faifoient paroître & difparoître. Sylla abolit les Anciennes Loix & en établit de nouvelles, que Lepidus détruifit. La Corruption des Mœurs, qui augmentoit avec ces Diffenfions Domeftiques, donna lieu à la Multiplication des Loix à l'infini. Pompée, élu pour réformer ces Loix, en publia quelques-unes, qui périrent avec lui. Pendant vingt-cinq ans de Guerres Civiles & de Troubles, il n'y eut ni Droit, ni Coutume, ni Juftice; & tout demeura dans cette confufion jufqu'au Regne d'Augufte, qui fous fon fixieme Confulat rétablit les Anciennes Loix, & annula toutes celles qui avoient pris naiffance pendant les Défordres de la République.

L'EMPEREUR Juftinien remédia enfin à la confufion que la multiplicité des Loix apportoit à la Juris-

prudence; & il ordonna à ſon Chancelier Tribonien de compoſer un Corps de Droit parfait: celui-ci le réduiſit en trois Volumes, qui nos ſont reſtés; ſavoir, le Digeſte, qui contient les Opinions des plus célebres Juriſconſultes; le Code, qui renferme les Conſtitutions des Empereurs; & les Inſtituts, qui forment un Abrégé du Droit Romain.

Ces Loix ſe ſont trouvées ſi admirables, qu'après la deſtruction de l'Empire, elles ont été embraſſées par les Peuples les plus policés, qui en ont fait la baſe de leur Juriſprudence.

Les Romains avoient apporté leurs Loix dans les Pays de leurs Conquêtes: les Gaules les reçurent, lorsque Jules Céſar, qui les ſubjugua, en fit une Province de l'Empire. *Daniel Hiſtoire de France.*

Pendant le cinquieme ſiécle, après le démembrement de la Monarchie Romaine, les Peuples du Nord inonderent une partie de l'Europe: ces différentes Nations barbares introduiſirent chez leurs Ennemis vaincus, leurs Loix, & leurs Coutumes; les Gau-

les furent envahies par les Visigoths, les Bourguignons & les Francs.

Clovis crut faire grace à ses nouveaux Sujets en leur laissant l'option des Loix du Vainqueur, ou de celles du Vaincu; il publia la Loi Salique; & sous les Regnes de ses Successeurs on créa souvent de nouvelles Loix. Gondebaud, Roi de Bourgogne, fit une Ordonnance, par laquelle il défere le Duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au Serment.

En 1487. selon Daniel Abrégé Chronologique.

Anciennement les Seigneurs avoient le droit de juger Souverainement & sans Appel.

Sous le Regne de Louis le Gros, s'établit la Justice Supérieure & Royale en France: nous voyons depuis, que Charles IX. avoit intention de réformer la Justice, & d'abréger les Procédures; c'est ce qui paroît par l'Ordonnance de Moulins. Il est à remarquer que des Loix si sages furent publiées dans des temps de troubles: mais, dit le Président Hainault, le Chancelier de l'Hôpital veilloit pour le salut de la Patrie. Ce fut enfin Louis XIV. qui fit rédiger toutes les Loix,

De Thou.

depuis Clovis jusques à lui, dans un Corps qu'on appela de son nom le Code Louis.

Les Bretons que les Romains subjuguerent, de même que les Gaulois, reçurent également les Loix de leurs Conquérans. *Rapin Thoyras Introduction.*

Avant d'être assujettis, ces Peuples étoient gouvernés par des Druydes, dont les Maximes avoient force de Loix.

Les Peres de Famille, chez ces Peuples, avoient droit de Vie & de Mort sur leurs Femmes & leurs Enfans: tout commerce étranger leur étoit défendu; ils égorgeoient les Prisonniers de Guerre, & en faisoient un Sacrifice aux Dieux.

Les Romains maintinrent leur Puissance & leurs Loix chez ces Insulaires, jusqu'à l'Empire d'Honorius, qui rendit aux Anglois leur Liberté, l'an CCCCX. par un Acte solennel.

Les * Pictes, alliés avec les Ecossois, les attaquerent ensuite; les Bretons, foiblement secourus

* Les Pictes, Peuples venus du Mecklenbourg.

des Romains, & toujours battus par leurs Ennemis, eurent recours aux Saxons: ceux-ci ſubjuguerent toute l'île après une guerre de 150. ans; & de leurs Auxiliaires ils devinrent leurs Maîtres.

Les Anglo-Saxons introduiſirent dans la Grande-Bretagne leurs Loix; les mêmes qui ſe pratiquoient anciennement en Allemagne: ils partagerent l'Angleterre en ſept Royaumes, qui ſe gouvernoient ſéparément; ils avoient tous des Aſſemblées * Générales, compoſées des Grands, du Peuple & de l'ordre des Payſans. La forme de ce Gouvernement, qui étoit enſemble Monarchique, Ariſtocratique, & Démocratique, s'eſt conſervée juſqu'à nos jours; l'Autorité ſe trouve encore partagée entre le Roi, la Chambre des Seigneurs, & celle des Communes.

Alfred le Grand donna à l'Angleterre les premieres Loix réduites en corps. Quoiqu'elles fuſſent douces, ce Prince fut inexorable envers les Magiſtrats

* Ces Aſſemblées s'appeloient Wittenagemot ou Conſeil des Sages, dont le Gouvernement prit le nom d'Heptarchique.

convaincus de corruption: l'Hiſtoire remarque qu'en une ſeule année il fit pendre quarante quatre Juges qui avoient prévariqué.

SELON le Code d'Alfred le Grand, tout Anglois accuſé de quelque crime devoit être jugé par ſes Pairs, & la Nation conſerve encore ce Privilége.

L'ANGLETERRE prit une nouvelle forme par la Conquête qu'en fit * Guillaume, Duc de Normandie: ce Conquérant érigea de nouvelles Cours Souveraines, dont celle de l'Echiquier ſubſiſte encore; ces Tribunaux ſuivoient la Perſonne du Roi. Il ſépara la Juriſdiction Eccléſiaſtique de la Civile; & de ſes Loix, qu'il fit publier en Langue Normande, la plus ſévere étoit l'Interdiction de la Chaſſe, ſous peine de Mutilation ou de Mort même. *Rapin Thoyras en 890.*

DEPUIS Guillaume le Conquérant, les Rois ſes Succeſſeurs firent différentes Chartes.

HENRI I. dit Beauclerc, permit aux Héritiers Nobles de prendre poſſeſſion des Succeſſions qui leur re- En 1100.

* Couronné à Londres en 1066.

tomboient, sans rien payer au Souverain : il permit même à la Noblesse de se marier, sans le consentement du Prince.

En 1136. Nous voyons encore que le Roi Etienne donna une Charte, par laquelle il reconnoît tenir son Pouvoir du Peuple & du Clergé, qui confirme les Prérogatives de l'Eglise, & abolit les Loix rigoureuses de Guillaume le Conquérant.

Rapin Thoyras. Liv. VIII. Ensuite Jean Sans-Terre accorda à ses Sujets la Charte, dite la Grande-Charte, elle consiste en LXII. Articles.

En 1215. Les Articles principaux reglent la façon de relever les Fiefs; le partage des Veuves, en défendant de les contraindre à convoler en secondes Noces: elle les oblige sous caution à ne se point remarier sans la permission de leur Seigneur Suserain. Ces Loix établissent les Cours de Justice dans des lieux stables; elles défendent au Parlement de lever des impôts, sans le consentement des Communes, à moins que ce ne soit pour racheter la Personne du Roi, ou afin

de faire son fils Chevalier, ou pour doter sa fille; elles ordonnent de n'emprisonner, de ne déposséder, ni de ne faire mourir personne, sans que ses Pairs l'ayent jugé selon les Loix du Royaume; & de plus le Roi s'engage à ne vendre, ni refuser la Justice à personne.

Les Loix de Westminster, qu'Edouard I. publia, n'étoient qu'un renouvellement de la Grande-Charte, excepté qu'il défendit l'acquisition des Terres aux Gens de Main-morte, & qu'il bannit les Juifs du Royaume. En 1274.

Quoique l'Angleterre ait beaucoup de sages Loix; c'est peut-être le Pays de l'Europe où elles sont le moins en vigueur. Rapin Thoyras remarque très-bien que par un vice du Gouvernement, le Pouvoir du Roi se trouve sans cesse en opposition avec celui du Parlement; qu'ils s'observent mutuellement, soit pour conserver leur Autorité, soit pour l'étendre; ce qui distrait & le Roi & les Réprésentans de la Nation du soin qu'ils devroient employer au maintien de la Justice; & ce Gouvernement turbulent & orageux

change ſans ceſſe ſes Loix par Acte de Parlement, ſelon que les conjonctures & les événemens l'y obligent; d'où il s'enſuit, que l'Angleterre eſt dans le cas d'avoir plus beſoin de Réforme dans ſa Juriſprudence qu'aucun autre Royaume.

Il ne nous reſte qu'à dire deux mots de l'Allemagne. Nous reçumes les Loix Romaines, lorſque ces Peuples conquirent la Germanie; & nous les conſervâmes, parce que les Empereurs abandonnant l'Italie, transporterent chez nous le Siége de leur Empire: cependant il n'eſt aucun Cercle, aucune Principauté, quelque petite qu'elle ſoit, qui n'ait un Droit Coutumier différent; & ces Droits par la longueur du temps, ſe ſont acquis force de Loix.

Apres avoir expoſé la maniere dont les Loix ſe ſont établies chez la plûpart des Peuples policés, nous remarquerons que dans tous les Pays où elles ont été introduites du conſentement des Citoyens, ce fut le beſoin qui les y fit recevoir; & que dans les Pays ſubjugués, les Loix des Conquérans qui devenoient

celles des Conquis; mais qu'également partout elles ont été augmentées ſucceſſivement. Si l'on eſt étonné de voir au premier coup d'œil, que les Peuples puiſſent être gouvernés par tant de Loix différentes; on peut revenir de ſa ſurpriſe, en obſervant que, pour l'eſſentiel des Loix, elles ſe trouvent à peu-près les mêmes; j'entens celles qui, pour le maintien de la Société, puniſſent les Crimes.

Nous obſervons encore, en examinant la conduite des plus ſages Légiſlateurs, que les Loix doivent être adaptées au genre du Gouvernement & au génie de la Nation qui les doit recevoir; que les meilleurs Légiſlateurs ont eu pour but la félicité publique; & qu'en général toutes les Loix qui ſont les plus conformes à l'Equité naturelle, à quelques exceptions près, ſont les meilleures.

Comme Lycurgue trouva un Peuple ambitieux, il lui donna des Loix plus propres à faire des Guerriers que des Citoyens; & s'il bannit l'Or de ſa République, c'étoit parce que l'intérêt eſt de

tous les Vices celui qui est le plus opposé à la Gloire.

Plutarque Vie de Solon. SOLON disoit de lui-même, qu'il n'avoit pas donné aux Athéniens les Loix les plus parfaites, mais les meilleures qu'ils fussent capables de recevoir. Ce Législateur considéra non-seulement le génie de ce Peuple, mais aussi la situation d'Athenes, qui étoit aux bords de la Mer: par cette raison, il infligea des peines pour l'Oisiveté; il encouragea l'Industrie; & il ne défendit point l'Or & l'Argent, prévoyant que sa République ne pouvoit devenir grande ni puissante, que par un Commerce florissant.

IL faut bien que les Loix s'accordent avec les Génies des Nations, ou il ne faut point espérer qu'elles subsistent. Le Peuple Romain vouloit la Démocratie; tout ce qui pouvoit altérer cette forme de Gouvernement, lui étoit odieux: de-là vint qu'il y eut tant de Séditions pour faire passer la Loi Agraire; le Peuple se flattant que, par le partage des Terres, il rétabliroit une sorte d'égalité dans les fortunes des

Citoyens; de-là vint qu'il y eut de fréquentes émeutes pour l'abolition des Dettes, parce que les Créanciers, qui étoient les Grands, traitoient leurs Débiteurs, qui étoient les Plébéïens, avec inhumanité; & que rien ne rend plus odieufe la différence des Conditions, que la Tyrannie que les Riches exercent impunément fur les Miférables.

On trouve trois fortes de Loix dans tous les Pays; à favoir, celles qui tiennent à la Politique, & qui établiffent le Gouvernement; celles qui tiennent aux Mœurs, & qui puniffent les Criminels; & enfin les Loix Civiles, qui reglent les Succeffions, les Tutelles, les Ufures, & les Contracts. Les Législateurs, qui établiffent des Loix dans des Monarchies, font ordinairement eux-mêmes Souverains: fi leurs Loix font douces & équitables, elles fe foutiennent d'elles-mêmes; tous les Particuliers y trouvent leur avantage: fi elles font dures & tyranniques, elles feront bientôt abolies, parce qu'il faut les maintenir par la violence, & que le Tyran eft feul

contre tout un Peuple, qui n'a de défir que de les fupprimer.

DANS plufieurs Républiques, où des Particuliers ont été Législateurs, leurs Loix n'ont réuffi qu'autant qu'elles ont pu établir un jufte Equilibre entre le Pouvoir du Gouvernement & la Liberté des Citoyens.

IL n'eft que les Loix qui regardent les Mœurs, fur lefquelles les Législateurs conviennent en général du même principe; excepté qu'ils fe font plus roidis contre un crime que contre un autre; & cela fans doute, pour avoir connu les Vices auxquels la Nation avoit le plus de penchant.

COMME les Loix font des Digues qu'on oppofe au Débordement des Vices: il faut qu'elles fe faffent refpecter par la terreur des peines: mais il n'en eft pas moins vrai que les Legislateurs qui ont le moins aggravé les Châtimens, font au moins les plus humains, s'ils ne font pas les plus rigides.

LES Loix Civiles font celles qui different le plus entre elles: ceux qui les ont établies ont trouvé cer-

tains ufages introduits généralement avant eux, qu'ils n'ont ofé abolir fans choquer les préjugés de la Nation; ils ont refpecté la Coutume, qui les fait regarder comme bonnes; & ils ont adopté ces Ufages, quoiqu'ils ne foient pas équitables, purement en faveur de leur Antiquité.

QUICONQUE s'eft donné la peine d'examiner les Loix avec un efprit Philofophique, en aura fans doute trouvé beaucoup, qui d'abord paroiffent contraires à l'équité Naturelle, & qui cependant ne le font pas. Je me contente de citer le Droit de Primogéniture. Il paroît que rien n'eft plus jufte que de partager la Succeffion Paternelle en portions égales entre tous les Enfans. Cependant l'expérience prouve que les plus puiffans Héritages, fubdivifés en beaucoup de parties, réduifent avec le temps, des Familles opulentes à l'indigence; ce qui a fait que des Peres ont mieux aimé deshériter leurs Cadets, que de préparer à leur Maifon une décadence certaine. Et par la même raifon, des Loix qui paroiffent gênantes & dures à quelques

Particuliers, n'en font pas moins fages, dès qu'elles tendent à l'avantage de la Société entiere; c'eft un tout auquel un Législateur éclairé facrifiera conftamment les parties.

Les Loix qui regardent les Débiteurs, font fans contredit celles qui exigent le plus de circonfpection, & de prudence, de la part de ceux qui les publient. Si ces Loix favorifent les Créanciers, la condition des Débiteurs devient trop dure; un malheureux hafard peut ruiner à jamais leur fortune. Si au contraire cette Loi leur eft avantageufe, elle altere la confiance publique, en infirmant des Contracts qui font fondés fur la Bonne-Foi.

Ce jufte milieu, qui, en maintenant la validité des Contracts, n'opprime pas les Débiteurs infolvables, me paroît la Pierre philofophale de la Jurisprudence.

Nous ne nous étendrons pas davantage fur cet article: la nature de cet Ouvrage ne nous permet point d'entrer dans un plus grand détail; nous nous bornons aux réflexions générales.

Un Corps de Loix parfaites feroit le Chef-d'œuvre de l'Efprit humain, dans ce qui regarde la Politique du Gouvernement; on y remarqueroit une unité de deffein, & des regles fi exactes & fi proportionnées, qu'un Etat conduit par ces Loix reffembleroit à une Montre, dont tous les refforts ont été faits pour un même but; on y trouveroit une connoiffance profonde du Cœur humain & du Génie de la Nation; les Châtimens feroient tempérés, de forte qu'en maintenant les bonnes Mœurs, ils ne feroient ni légers ni rigoureux; des Ordonnances claires & précifes ne donneroient jamais lieu au litige; elles confifteroient dans un choix exquis de tout ce que les Loix Civiles ont eu de meilleur, & dans une application ingénieufe & fimple de ces Loix aux Ufages de la Nation; tout feroit prévu, tout feroit combiné, & rien ne feroit fujet à des inconvéniens: mais les chofes parfaites ne font pas du reffort de l'Humanité.

Les Peuples auroient lieu d'être fatisfaits, fi les Législateurs fe mettoient à leur égard dans les mêmes

diſpoſitions d'eſprit où étoient ces Peres de Famille, qui donnerent les premieres Loix: ils aimoient leurs Enfans; les Maximes qu'ils leur preſcrivoient, n'avoient d'objet que le bonheur de leur Famille.

PEU de Loix ſages rendent un Peuple heureux; beaucoup de Loix embarraſſent la Juriſprudence, par la raiſon qu'un bon Médecin ne ſurcharge pas ſes malades de remedes. Le Législateur habile ne ſurcharge pas le Public de Loix ſuperflues; trop de médecines ſe nuiſent, & empêchent réciproquement leurs effets; trop de Loix deviennent un Dédale, où les Jurisconſultes & la Juſtice s'égarent.

CHEZ les Romains les Loix ſe multiplierent lorsque les Révolutions étoient fréquentes: tout Ambitieux qui ſe voyoit favoriſé de la fortune, ſe faiſoit Législateur: cette confuſion dura, comme nous l'avons dit, jusqu'au temps d'Auguſte, qui annulla toutes ces Ordonnances injuſtes, & remit les anciennes Loix en vigueur.

En France les Loix devinrent plus nombreuſes, lorſque les Francs, en conquérant ce Royaume, y introduiſirent les leurs: Louis XI. eut deſſein de réunir toutes ces Loix, & d'établir dans ſon Empire, comme il le diſoit lui-même, une ſeule Loi, un ſeul Poids, & une ſeule Meſure.

Il eſt pluſieurs Loix, auxquelles les Hommes ſont attachés, parce qu'ils ſont la plupart des animaux de coutume: quoiqu'on pût en ſubſtituer de meilleures à leur place, il ſeroit peut-être dangereux d'y toucher; la Confuſion que cette Réforme mettroit dans la Juriſprudence, feroit peut-être plus de mal que les nouvelles Loix ne produiroient de bien.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait des cas, où la Réforme ſemble abſolument néceſſaire: c'eſt lorſqu'il ſe trouve des Loix contraires au Bonheur public, & à l'Equité naturelle; lorſqu'elles ſont énoncées en termes vagues & obſcurs; & lors enfin qu'elles impliquent contradiction dans le ſens ou dans les termes.

Entrons dans quelques éclairciſſemens ſur cette matiere.

Diodore de Sicile. Les Loix d'Oſiris ſur le Vol; ſont, par exemple, dans le cas de ces premieres, dont nous avons parlé: elles ordonnoient que ceux qui voudroient faire le métier de Voleurs, ſe fiſſent inſcrire chez leurs Capitaines, & qu'on portât chez lui à l'inſtant tout ce qu'on déroberoit. Ceux chez qui s'étoit fait le Vol, venoient chez le Chef des Voleurs revendiquer leurs Biens, qu'on leur reſtituoit, pourvu que le Propriétaire donnât le quart de la Valeur: le Législateur penſoit que par cet expédient, il fourniſſoit aux Citoyens un moyen de recouvrer ce qui leur appartenoit, moyennant une légere redevance; c'étoit le moyen de faire des Voleurs de tous les Egyptiens. Oſiris n'y penſoit pas ſans doute en établiſſant cette Loi, à moins qu'on ne veuille dire qu'il conniva au Vol, comme à un mal qu'il ne pouvoit pas empêcher: de même que le Gouvernement d'Amſterdam ſouffre les Muſicos, & celui de Rome les Maiſons de Joie privilégiées.

Les bonnes Mœurs & la Sûreté publique demanderoient cependant qu'on abrogeât cette Loi d'Osiris, si malheureusement on la trouvoit établie.

Les François ont pris le contre-pied des Egyptiens: ceux-là étoient trop doux; ceux-ci sont trop séveres. Les Loix Françoises sont d'une rigueur terrible; tous les Voleurs Domestiques sont punis de mort; ils disent pour se justifier, qu'en punissant séverement les Coupeurs de Bourses, ils détruisent la semence des Brigands & des Assassins.

L'Equité naturelle veut qu'il y ait une proportion entre le Crime, & le Châtiment: les Vols compliqués méritent la mort, ceux qui se commettent sans violence ont des côtés par lesquels on peut envisager avec compassion ceux qui en sont coupables.

Il y a l'infini entre le Destin d'un Riche & d'un Misérable: l'un regorge de Biens & nage dans le Superflu; l'autre, abandonné de la Fortune, manque même du Nécessaire. Qu'un malheureux dérobe, pour vivre, quelques Pistoles, une Montre d'Or, ou pareil-

les bagatelles, à un homme que sa magnificence empêche de s'appercevoir de cette perte; faut-il que ce misérable soit dévoué à la mort? l'Humanité n'exige-t-elle pas qu'on adoucisse cette extrême rigueur? Il paroît bien que les Riches ont fait cette Loi: les Pauvres ne seroient-ils pas en droit de dire? „Que n'a-„t-on de la commisération de notre état déplorable? Si „vous étiez charitables, si vous étiez humains, vous „nous secourriez dans nos misères, & nous ne vous „volerions pas. Parlez; est-il juste que toutes les Félici-„tés de ce Monde soient pour vous, & que toutes les „Infortunes nous accablent?

La Jurisprudence Prussienne a trouvé un tempérament entre le relâchement de celle d'Egypte, & la sévérité de celle de France: les Loix ne punissent point de Mort le Vol simple; elles se contentent de condamner le Coupable à certain temps de Prison. Peut-être feroit-on mieux encore d'introduire la Loi du Talion, qui s'observoit chez les Juifs; par laquelle le Voleur étoit obligé de restituer le double de ce

qu'il avoit dérobé, ou de ſe conſtituer l'Eſclave de celui dont il avoit ſaiſi le Bien. Si l'on ſe contente de punir légerement les petites fautes, on réſerve les derniers Supplices aux Brigands, aux Meurtriers, aux Aſſaſſins, de ſorte que la Punition marche toujours de pair avec le Crime.

AUCUNE Loi ne révolte plus l'Humanité, que le Droit de Vie & de Mort, que les Peres avoient ſur leurs Enfans, à Sparte & à Rome. En Gréce un Pere qui ſe trouvoit trop pauvre pour fournir aux beſoins d'une Famille nombreuſe, faiſoit périr les Enfans qui lui naiſſoient de trop; à Sparte, & à Rome, qu'un Enfant vint au monde mal conformé, cela autoriſoit ſuffiſamment le Pere à lui ôter la Vie. Nous ſentons toute la Barbarie de ces Loix, à cauſe que ce ne ſont pas les nôtres: mais examinons un moment ſi nous n'en avons pas d'auſſi injuſtes.

N'Y a-t-il point quelque choſe de bien dur dans la façon dont nous puniſſons les Avortemens? A Dieu ne plaiſe que j'excuſe l'action affreuſe de ces Mé-

dées, qui, cruelles à elles-mêmes, & à la voix du ſang, étouffent la Race future (ſi j'oſe m'exprimer ainſi) ſans lui laiſſer le temps de voir le jour! Mais que le Lecteur ſe dépouille de tous les préjugés de la coutume; & qu'il daigne prêter quelque attention aux Réflexions que je vais lui préſenter.

Les Loix n'attachent-elles pas un dégré d'Infamie aux Couches Clandeſtines? Une Fille, née avec un tempérament trop tendre, trompée par les promeſſes d'un Débauché, ne ſe trouve-t-elle pas, par les ſuites de ſa Crédulité, dans le cas d'opter entre la perte de ſon Honneur, ou celle du Fruit malheureux qu'elle a conçu? N'eſt-ce pas la faute des Loix, de la mettre dans une ſituation auſſi violente? Et la Sévérité des Juges ne prive-t-elle pas l'Etat de deux Sujets à la fois? de l'Avorton qui a péri, & de la Mere qui pourroit réparer abondamment cette perte, par une propagation légitime? On dit à cela qu'il y a des Maiſons d'Enfans-Trouvés. Je ſai qu'elles ſauvent la vie à une infinité de Bâtards: mais ne vaudroit-il pas mieux

trancher le mal par ſes racines, & conſerver tant de pauvres Créatures qui périſſent miſérablement, en aboliſſant les flétriſſures attachées aux ſuites d'un Amour imprudent & volage? *Cicéron Verrine.*

Mais rien de plus cruel que la Queſtion: les Romains la donnoient à leurs Eſclaves, qu'ils regardoient comme une eſpece de Bétail Domeſtique: jamais aucun Citoyen ne la recevoit. *Cicéron pro Cluentio.*

La Queſtion ſe donne en Allemagne aux Malfaiteurs, après qu'ils ſont convaincus, afin d'arracher de leur propre bouche l'aveu de leurs crimes: elle ſe donne en France pour avérer le fait, ou pour découvrir les Complices. Autrefois les Anglois avoient * l'Ordeal ou l'épreuve par le Feu, & par ** l'Eau: ils ont à préſent une eſpece de Queſtion moins dure que l'Ordinaire, mais qui revient à peu près à la même choſe. *Rapin Thoyras.*

* *L'Ordeal par le feu;* on mettoit entre les mains de l'Accuſé un morceau de fer ardent; s'il étoit aſſez heureux pour ne ſe point brûler, il étoit abſous, ſi non, on le puniſſoit comme Coupable.

** *L'Ordeal par l'Eau:* on lioit le Coupable & on le jettoit dans l'Eau; s'il ſurnageoit, il étoit abſous.

QU'ON me le pardonne, ſi je me récrie contre la Queſtion: j'oſe prendre le parti de l'Humanité contre un Uſage honteux à des Crétiens, & à des Peuples policés, & j'oſe ajouter, contre un uſage auſſi cruel qu'inutile.

Quintilien Liv. V. des Preuves & de la Réfutation.

QUINTILIEN, le plus ſage, & le plus éloquent des Rhéteurs, dit, en traitant de la Queſtion; que c'eſt une affaire de Tempérament. Un Scélérat vigoureux nie le Fait: un Innocent d'une complexion foible l'avoue: un homme eſt accuſé; il y a des Indices; le Juge eſt dans l'incertitude; il veut s'éclaircir: ce malheureux eſt mis à la Queſtion. S'il eſt innocent, quelle Barbarie de lui faire ſouffrir le martyre! Si la force des Tourmens l'oblige à dépoſer contre lui-même, quelle Inhumanité épouvantable que d'expoſer aux plus violentes Douleurs, & de condamner à la mort un Citoyen vertueux, contre lequel il n'y a que des Soupçons! Il vaudroit mieux pardonner à vingt Coupables que de ſacrifier un Innocent. Si les Loix ſe doivent établir pour le bien des Peuples; faut-

il qu'on en tolere de pareilles, qui mettent les Juges dans le cas de commettre méthodiquement des actions criantes qui révoltent l'Humanité?

Il y a huit ans que la Question est abolie en Prusse; on est sûr de ne point confondre l'Innocent & le Coupable; & la Justice ne s'en fait pas moins.

Examinons à présent les Loix vagues & les Procédures qui sont dans le cas d'être réformées.

Il y avoit une Loi en Angleterre qui défendoit la Bigamie: un Homme fut accusé d'avoir cinq Femmes; & comme la Loi ne s'expliquoit pas sur ce cas, & qu'on l'interprete littéralement, il fut mis hors de Cour & de Procès. Pour que cette Loi fût claire, elle auroit dû porter, que quiconque prend plus d'une Femme soit puni, &c. Les * Loix vagues & littéralement interprétées en Angleterre, ont donné lieu aux Abus les plus ridicules.

* *Muralt.* Un homme coupa le nez à son Ennemi; on voulut le châtier d'avoir mutilé un Citoyen: mais il soutint que ce qu'il avoit coupé n'étoit point un membre; & le Parlement déclara par un Arrêt qu'on regarderoit le nez comme un membre.

Des Loix précises ne donnent point lieu à la Chicane, elles doivent s'entendre selon le sens de la lettre; lorsqu'elles sont vagues ou obscures, elles obligent de recourir à l'intention du Législateur, & au lieu de juger des Faits, on s'occcupe à les définir.

La Chicane ne se nourrit pour l'ordinaire que de Successions & de Contracts; & par cette raison les Loix, qui roulent sur ces articles, ont besoin de la plus grande clarté; si l'on s'occupe à vétiller sur les termes, en composant des Ouvrages d'esprit frivoles; à combien plus forte raison les termes de la Loi méritent-ils d'être pesés scrupuleusement?

Les Juges ont deux Piéges à craindre; ceux de la Corruption, & ceux de l'Erreur: leur Conscience doit les garantir des premiers, & les Legislateurs, des seconds. Des Loix claires, qui ne donnent pas lieu à des Interprétations, y sont un premier remede; & la Simplicité des Plaidoyers, le second. On peut restraindre les Discours des Avocats à la Narration du Fait, fortifiée de quelques Preuves, & terminée par

un Epilogue ou courte récapitulation. Rien n'eſt plus fort dans la bouche d'un homme éloquent que l'Art de manier les paſſions: l'Avocat s'empare de l'eſprit des Juges; il les intéreſſe, il les émeut, il les entraîne; & le preſtige du ſentiment fait illuſion ſur le fond de la Vérité. Lycurgue & Solon interdirent tous les deux cette ſorte de Perſuaſion aux Avocats; & ſi nous en rencontrons dans les Philippiques & dans les Harangues ſur la Couronne, qui nous reſtent de Démoſthenes & d'Eſchine, il faut obſerver qu'elles ne ſe prononcerent pas devant l'Aréopage, mais devant le Peuple; que les Philippiques ſont du Genre Délibératif; & que celles ſur la Couronne ſont plutôt du Genre Démonſtratif, que du Judiciaire.

Les Romains n'étoient pas auſſi ſcrupuleux que les Grecs ſur les Harangues de leurs Orateurs: il n'eſt point de Plaidoyer de Cicéron, qui ne ſoit plein de paſſion. J'en ſuis fâché pour cet Orateur: mais nous voyons dans ſa Harangue pour Cluentius, qu'il avoit auparavant plaidé pour ſa Partie Adverſe. La Cauſe

de Cluentius ne paroît pas abſolument bonne: mais l'Art de l'Orateur l'emporta. Le Chef-d'œuvre de Cicéron eſt ſans doute la Peroraiſon de la Harangue pour Fonteïus: elle le fit abſoudre, quoiqu'il paroiſſe coupable. Quel abus de l'Eloquence, que de ſe ſervir de ſon enchantement pour énerver les Loix les plus ſages!

La Pruſſe a ſuivi cet uſage de la Gréce: & ſi les rafinemens dangereux de l'Eloquence ſont bannis des Plaidoyers, elle en eſt redevable à la Sageſſe du Grand-Chancelier, dont la probité, les lumieres, & l'activité infatigable, auroient fait honneur aux Républiques Greque & Romaine, dans les temps où elles étoient les plus fécondes en Grands-Hommes.

Il eſt encore un article qui doit être compris ſous l'Obſcurité des Loix: c'eſt la Procédure & le nombre d'Inſtances que les Plaideurs ont à parcourir, avant que de terminer leurs Procès. Que ce ſoient de mauvaiſes Loix, qui leur faſſent injuſtice; que ce ſoient des Plaidoyers artificieux qui obſcurciſſent leurs Droits; ou que ce ſoient des Longueurs, qui, abſor-

bant le fond même du Litige, leur faſſent perdre les avantages qui leur ſont dûs : tout cela revient au même. L'un eſt un mal plus grand que l'autre: mais tous les Abus méritent Réforme. Ce qui allonge les Procès donne un avantage conſidérable aux Riches ſur les plaideurs qui ſont Pauvres; ils trouvent le moyen de traduire le Procès d'une Inſtance à l'autre; ils mattent & ruinent leur Partie; & ils reſtent à la fin les ſeuls dans la carriere.

Autrefois dans ce Pays les Procès duroient au de-là d'un Siécle: lors même qu'une Cauſe avoit été décidée par cinq Tribunaux, la Partie Adverſe, au plus haut mépris de la Juſtice, en appeloit aux Univerſités; & les Profeſſeurs en Droit réformoient ces Sentences à leur gré. Un Plaideur jouoit bien de malheur, qui, dans cinq Tribunaux & je ne ſai combien d'Univerſités, ne trouvoit pas des Ames Vénales & corruptibles. Ces Uſages ont été abolis, les Procès ſont jugés en dernier reſſort dès la troiſieme Inſtance; & le Terme limité d'un An eſt preſcrit aux

Juges, dans lequel ils doivent terminer les Caufes les plus litigieufes.

Il nous refte encore à dire quelques mots fur les Loix qui impliquent Contradiction, foit par les termes, foit par le fens même.

Lorque dans un Etat les Loix ne font pas raffemblées en un feul Corps, il faut qu'il y en ait qui fe contredifent entre-elles : comme elles font l'Ouvrage de différens Législateurs, qui n'ont pas travaillé fur le même plan, elles manqueront de cette Unité fi effentielle & fi néceffaire à toutes les chofes importantes.

Quintilien Liv. VII. *Ch.* VII.

Quintilien traite de cette matiere dans fon Livre de l'Orateur, & nous voyons, dans les Oraifons de Cicéron, qu'il oppofe fouvent une Loi à une autre : nous trouvons de même dans l'Hiftoire de France, des Edits, tantôt en faveur & tantôt contre les Huguenots. Le befoin de rédiger ces fortes d'Ordonnances, eft d'autant plus indifpenfable, que rien n'eft moins digne de la Majefté des Loix, (qu'on

Edit de Nantes de 1598. *révoqué par Louis* XIV.

ſuppoſe toujours établies avec Sageſſe) que d'y découvrir des Contradictions ouvertes & manifeſtes.

L'EDIT contre les Duels eſt très-juſte, très-équitable, très-bien fait: mais il n'amene point au but que les Princes ſe ſont propoſé en le publiant: des préjugés plus anciens que cet Edit l'emportent ſur lui de haute-lutte; & il ſemble que le Public, rempli de fauſſes Opinions, ſoit convenu tacitement de n'y point obéir; un Point-d'Honneur mal-entendu, mais généralement reçu, brave le Pouvoir des Souverains; & ils ne peuvent maintenir cette Loi en vigueur, qu'avec une eſpece de Cruauté. Tout homme qui a le malheur d'être inſulté par un Brutal, paſſe pour un lâche dans tout l'Univers, s'il ne ſe venge de ſon affront, en donnant la mort à celui qui en eſt l'auteur: ſi cette affaire arrive à un homme de Condition, on le regarde comme indigne des Titres de Nobleſſe qu'il porte; s'il eſt Militaire, & qu'il ne termine point ſon différend, on le force de ſortir avec Ignominie du Corps dans lequel il ſert; & il ne trouve de l'Emploi

dans aucun Service de l'Europe. Quel parti prendra donc un Particulier, s'il ſe trouve engagé dans une affaire auſſi épineuſe? Voudra-t-il ſe deshonorer en obéiſſant à la Loi, ou ne riſquera-t-il pas plutôt ſa Vie & ſa Fortune pour ſauver ſa Réputation?

Le point de la difficulté qui reſte à réſoudre, ſeroit de trouver un Expédient, qui, en conſervant l'Honneur aux Particuliers, maintint la Loi dans toute ſa vigueur.

La Puiſſance des plus Grands Rois n'a rien pû contre cette Mode barbare: Louis XIV. Frédéric I. & Frédéric-Guillaume, publierent des Edits rigoureux contre les Duels; ces Princes n'avancerent rien, ſi-non que les Duels changerent de nom, & paſſerent pour des Rencontres; & que bien des Nobles qui avoient été tués, furent enterrés, comme étant morts ſubitement.

Si tous les Princes de l'Europe n'aſſemblent pas un Congrès, & ne conviennent entre eux d'attacher un Deshonneur à ceux qui malgré leurs Ordonnan-

ces tentent de s'égorger dans ces Combats ſinguliers, ſi, dis-je, ils ne conviennent pas de refuſer tout aſile à cette eſpece de Meurtriers, & de punir ſéverement ceux qui inſulteront leurs pareils, ſoit en paroles, ſoit par Ecrit, ou par voies de fait, il n'y aura point de fin aux Duels.

QU'ON ne m'accuſe point d'avoir hérité des Viſions de l'Abbé de Saint-Pierre: je ne vois rien d'impoſſible à ce que des Particuliers ſoumettent leurs querelles à la déciſion des Juges; de même qu'ils y ſoumettent les Différends qui décident de leurs Fortunes: & par quelle raiſon les Princes n'aſſembleroient-ils pas un Congrès pour le bien de l'Humanité; après en avoir fait tenir tant d'infructueux ſur des ſujets de moindre importance? J'en reviens-là, & j'oſe aſſûrer que c'eſt le ſeul moyen d'abolir en Europe ce Point-d'Honneur mal placé, qui a coûté la vie à tant d'Honnêtes-gens, dont la Patrie pouvoit s'attendre aux plus grands Services.

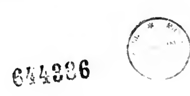
TELLES ſont en abrégé les Réflexions que les Loix m'ont fournies: je me ſuis borné à faire une

Esquisse au lieu d'un Tableau; & je crains même de n'en avoir que trop dit.

Il me semble enfin que, chez des Nations qui sortent à peine de la Barbarie, il faut des Législateurs séveres; que, chez les Peuples policés, dont les Mœurs sont douces, il faut des Législateurs Humains.

S'imaginer que les Hommes sont tous des Démons, & s'acharner sur eux avec cruauté; c'est la Vision d'un Misanthrope farouche: supposer que les Hommes sont tous des Anges, & leur abandonner la bride; c'est le Rêve d'un Capucin imbécille: croire qu'ils ne sont ni tous bons, ni tous mauvais; récompenser les bonnes actions au de-là de leur prix, punir les mauvaises au dessous de ce qu'elles méritent; avoir de l'Indulgence pour leurs Foiblesses, & de l'Humanité pour tous; c'est comme on doit agir un Homme Raisonnable.

FIN DU TOME III.



VILLES ELECTORALES de BRANDEBOURG, E et ULT DUCHÉ de MAGDEBOURG d'une partie de SUEDO Telle qu'étoit la Situation l'Année 1640.

ALLIAGES de la PRUSSE
DANTZIG jusques à WARSOVIE

MEMMEL

uroftey de Sameyten